Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE de LAVAUR

Nombre de conseillers
En exercice : **33**
Présents : **20**
Procurations : **13**
Votants : **33**
N°**115**/2023

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CONTRAT BOURG CENTRE :
AVENANT N° 1 : MODIFICATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-deux novembre deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
M. CARAYON, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. RENAULT, VANTAUX, Mme ESPARBIÉ, MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, LEY, M. DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
M. LAMOTTE à Mme IMBERT ; M. BONHOMME à M. VIDAL ; M. LABORDE à M. DELORD ;Mme RÉMY à Mme GUIDEZ ; M. GAMBIER à M. CARAYON ; Mme LESPINARD à Mme BALAT ; M. POMARÈDE à M. VANTAUX ; Mme GUIRAUD à Mme DECOUX-POINDRELLE ; Mme TAILHADES à M. LARUE ; Mme BONNIFACY à Mme MARIGNOL ; M. NAVELLOU à Mme ALBOUY POMPONNE ; Mme MOUGIN à M. DAVID ; Mme FAURE à Mme DEFAIS.

Madame DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

Par délibération en date 4 octobre dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 au contrat « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées – méditerranée pour la commune de Lavaur.

À la suite du comité de pilotage (COPIL) qui s'est tenu le 19 octobre dernier avec les partenaires et des échanges avec les différents services concernés, il convient de modifier à la marge ledit avenant.

Le conseil municipal, entendu le présent exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

.../...

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

APPROUVE la modification de l'avenant n°1 au contrat « Bourg-Centre » Occitanie/ Pyrénées – méditerranée pour la commune de Lavaur ;

AUTORISE le premier-adjoint au maire à signer ce document et les pièces afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

La secrétaire de séance,

Corinne DOURTHE

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Lavaur

Communauté de communes Tarn-Agout

PETR du Pays de Cocagne

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028

TARN-AGOUT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE PAYS DE COCAGNE

TARN LE DÉPARTEMENT

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

PUBLIC UN GREEN NEW DEAL PACTE VERT EN OCCITANIE

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Madame Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn, représenté par Monsieur Christophe RAMOND, son Président,

La Commune de Lavaur, représenté par Monsieur Bernard LAMOTTE, le Premier Adjoint,

La Communauté de Communes Tarn-Agout, représenté par Monsieur Gérard PORTES, son Président,

Le PETR du Pays de Cocagne, représenté par Monsieur Bernard CARAYON, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires,

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat,

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028,

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N°AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040,

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Lavaur, approuvé le 7 février 2020,

Vu la délibération n° ..... de la Commission Permanente du ..... du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR du Pays de Cocagne pour la période 2022-2028,

Vu la délibération de la commune de Lavaur,

Vu la délibération n° DL-2023-90 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Tarn-Agout en date du 12 octobre 2023,

Vu la délibération n° DL-2023-09 du PETR du Pays de Cocagne en date du 13 avril 2023,

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Vu la délibération n° ..... de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn en date du .....,

Vu la délibération n° ..... de la Commission Permanente du ..... du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇨ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇨ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇨ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 07/02/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

- En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes de Tarn-Agout, le PETR du Pays de Cocagne, la commune de Lavaur en y associant les services de l'Etat, la Caisse des Dépôts, la SPLT D'un point à l'autre, la SPL ARAC Occitanie, le Centre National du Cinéma (CNC).

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Lavaur, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 du Pays de Cocagne, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation de la Commune et de son territoire

Lavaur, capitale du Pays de Cocagne, est une commune du sud-ouest du département du Tarn, située sur la rive gauche de la rivière Agout, au cœur du Pays du Vaurais. Elle se trouve au cœur du triangle Toulouse au Sud-Ouest (40 km), Albi au Nord (50 km) et Castres à l'Est (40 km).

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

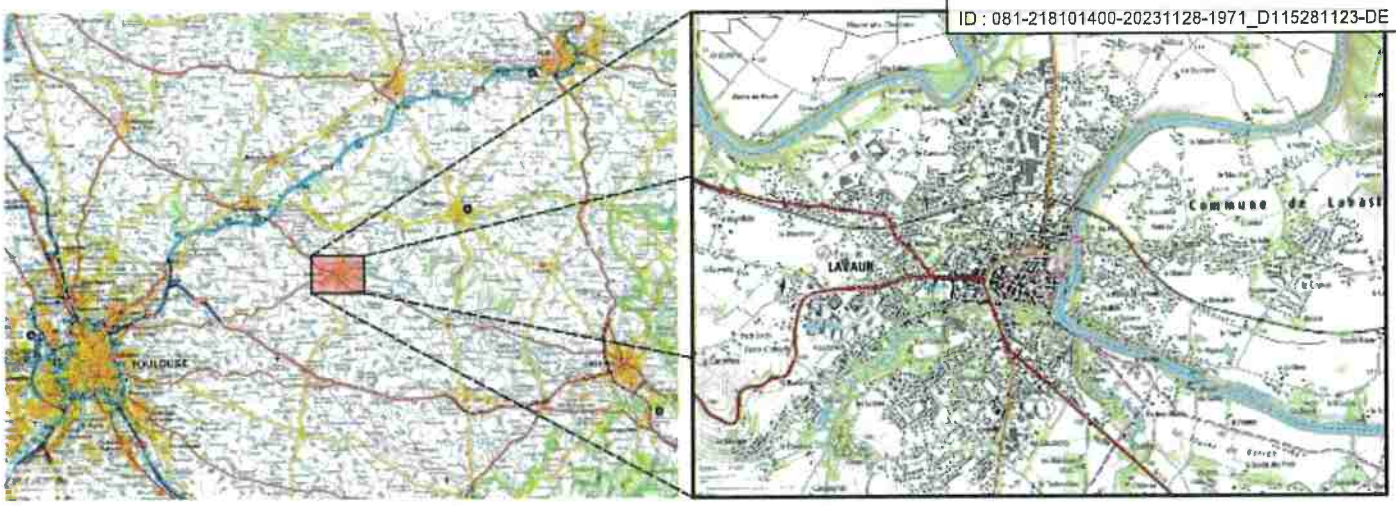

Position géographique de Lavaur, au nord-est de Toulouse

Membre de la Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA) qui regroupe 21 communes et 30 357 habitants, elle en est le principal pôle urbain, tant du point de vue démographique (11 649 habitants) qu'économique (6 030 emplois). Le périmètre de la CCTA est en partie englobé dans l'aire urbaine de Toulouse participant notamment à l'attractivité de son territoire : croissance démographique (+1 625 habitants entre 2009 et 2014), implantation de grandes entreprises (Pierre Fabre, Bormioli Pharma...), aménagement de zones d'activités d'intérêt régional (Les Cadaux et Les Portes du Tarn), etc.

La commune est couverte par le SCoT du Vaurais approuvé depuis le 12 décembre 2016, qui inclut l'ensemble des communes de la CCTA.

Le PLU de la commune de Lavaur est sur le point d'être définitivement adopté. Il a été arrêté par le conseil municipal le 12/07/2023, avant sa mise en enquête publique prochaine.

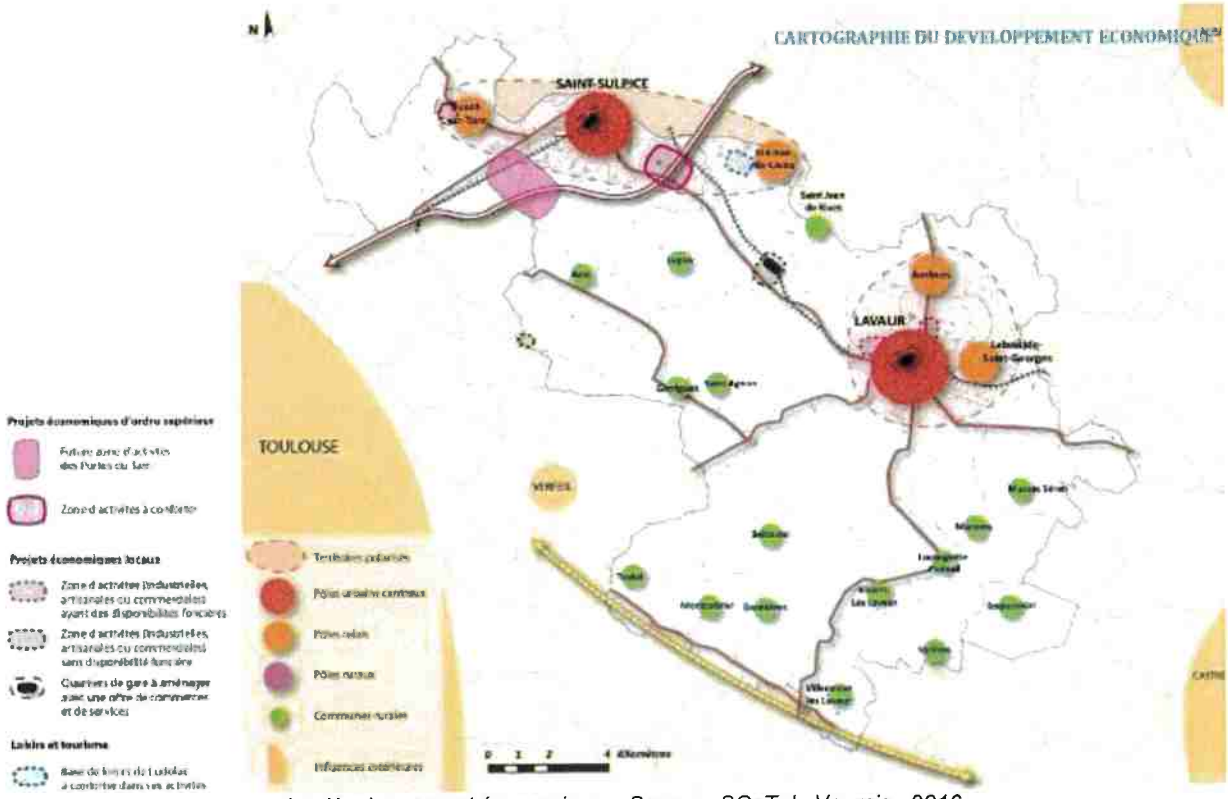

Le développement économique – Source : SCoT du Vaurais - 2016

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Une capitale historique :

Lavaur est une ville historique. Ancienne cité cathare, son histoire lui offre une urbanité exceptionnelle, composée d'un paysage architectural particulièrement riche, à l'image de la Cathédrale Saint-Alain, aux allures de forteresse imprenable. Un style architectural qui inspirera, 27 ans plus tard, les concepteurs de la Cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. Lavaur est également riche de son histoire liée au pastel, ce bleu qui fera la renommée du Pays de Cocagne, dont elle est la capitale.

Géographiquement nichée au cœur des coteaux de l'Agout, la ville s'étend depuis toujours sur sa rivegauche, en direction des grands axes de communication la reliant à Toulouse.

Son positionnement, à mi-chemin entre Albi, Castres, Toulouse et Montauban, en fait un lieu de passage privilégié et un territoire plébiscité par de nouveaux habitants à la recherche d'une ville à taille humaine et à proximité des grands pôles économiques régionaux.

Bassin de vie du Pays de Cocagne depuis près de mille ans, elle joue encore aujourd'hui pleinement son rôle de capitale. Positionnée hier sur l'axe Toulouse/Méditerranée avant l'avènement des autoroutes, Lavaur se place désormais sur l'axe économique toulousain avec la présence d'établissements en lien avec la métropole : l'hôpital et le groupe Pierre Fabre en particulier.

En effet, le groupe Pierre Fabre tient une place prédominante dans l'économie de Lavaur. Il domine le secteur industriel et des services, avec plus de 800 employés dans la commune. Le siège de la branche dermo-cosmétique du groupe se situe sur le territoire communal depuis 2000. La commune accueille aussi depuis 2014 le siège de la fondation éponyme, propriétaire de l'ensemble du groupe. Ce siège est actuellement en cours d'extension. Il est à noter que depuis cette année, le groupe Pierre Fabre a transféré ses 4 sièges sociaux de Boulogne-Billancourt à Lavaur.

Concernant son hôpital, la commune a su le conserver et le moderniser par un partenariat avant-gardiste avec le CHU de Toulouse qui permet une complémentarité entre les services et apporte une réponse adaptée aux patients des territoires concernés. L'hôpital de Lavaur est d'ailleurs le seul du département à proposer à ses patients un centre de balnéothérapie. Il est doté d'un scanner et bientôt d'une IRM.

Autre caractéristique confirmant son statut de capitale, sur un total de 4 138 actifs, 2 019 personnes ont un emploi à Lavaur tandis que 2 118 travaillent en dehors. La commune est donc concernée par les migrations pendulaires mais il est à noter que le solde des actifs entrants et sortants est pratiquement nul.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

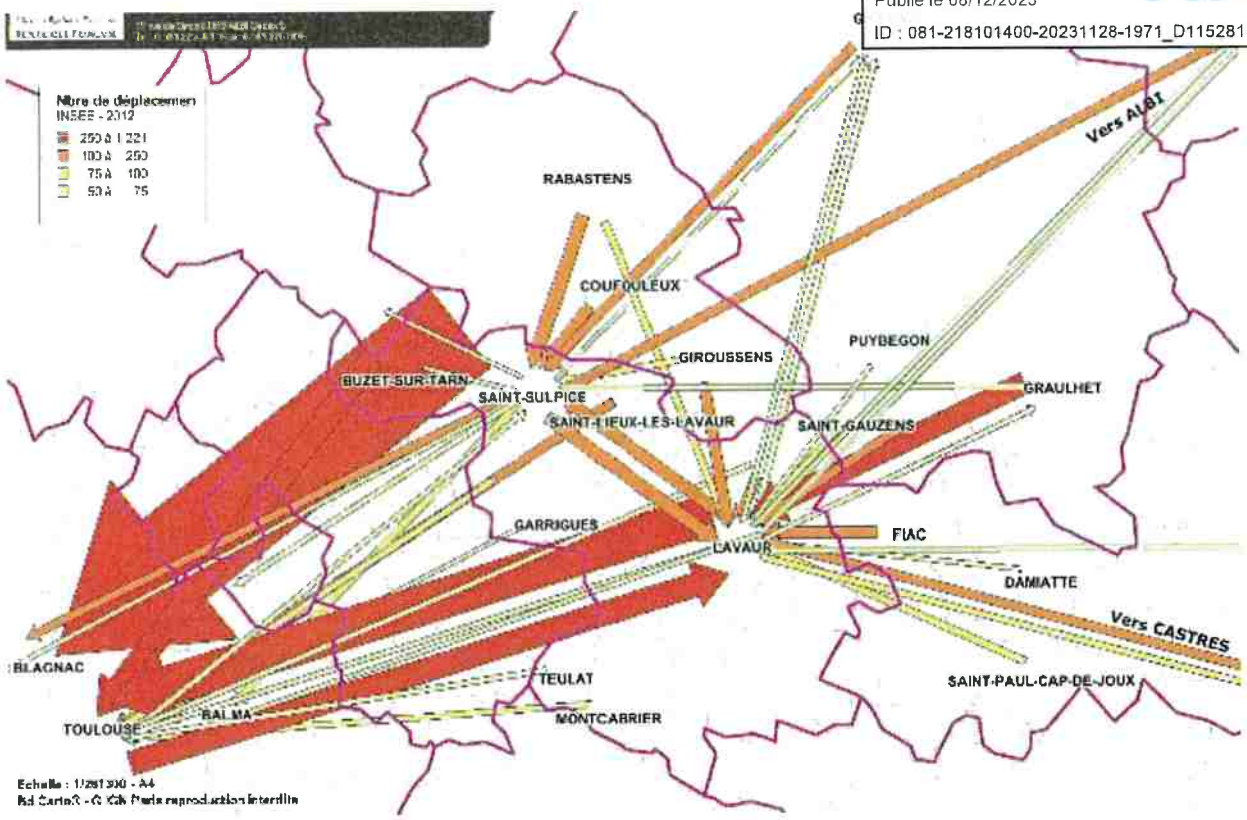

Les principaux flux domicile-travail autour de la CCTA – Source : DDT 81, 2016

À noter qu'en 2020, Lavaur comptait 75,8% d'actifs dont 7.8% de personnes sans emploi. De meilleurs taux que la moyenne départementale : à titre de comparaison en 2020, le département du Tarn comptait 74,1% d'actifs dont 9,4% sans-emploi.

Un pôle économique et social majeur du département du Tarn :

En dehors du Groupe Pierre Fabre qui représente le principal acteur économique de la ville, le centre-ville regroupe de nombreuses activités commerciales et de services. Pour preuve de son dynamisme commercial, la vacance des locaux en centre-ville est passée de 11% en 2015 à 6% en 2022 (la moyenne nationale est de 12%).

En dehors de son cœur historique, la commune possède plusieurs zones d'activités regroupant essentiellement des TPE et PME (Sagnes, Rouch...) et d'équipements à l'échelle du bassin de vie (cinéma, lycée...) participant au rayonnement économique et social de Lavaur.

Depuis 2016, les créations d'entreprises repartent à la hausse. Cette énergie pourrait bénéficier au centre-ville en multipliant les complémentarités entre services et commerces périphériques et centraux.

Une autre force de Lavaur concerne la répartition de ses actifs sur un spectre large avec de nombreux employés et professions intermédiaires.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

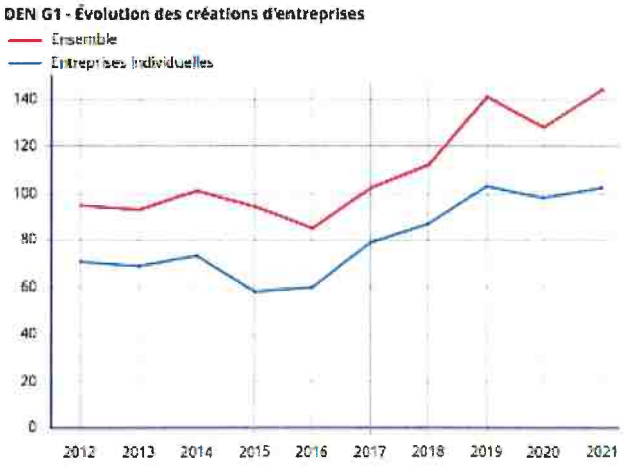

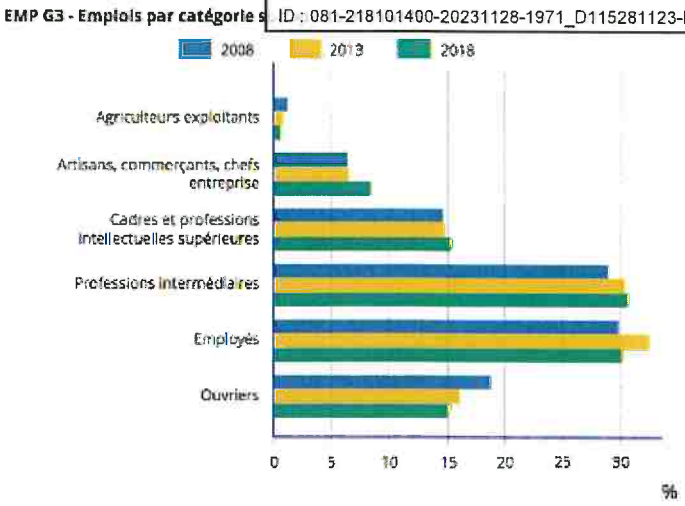

Graphique du contexte économique et social de Lavaur - Source : Insee 2021

Aujourd'hui, la zone d'influence culturelle et sociale est supérieure à sa zone de chalandise commerciale, assurant à Lavaur son rôle de « Capitale » du sud-ouest tarnais.

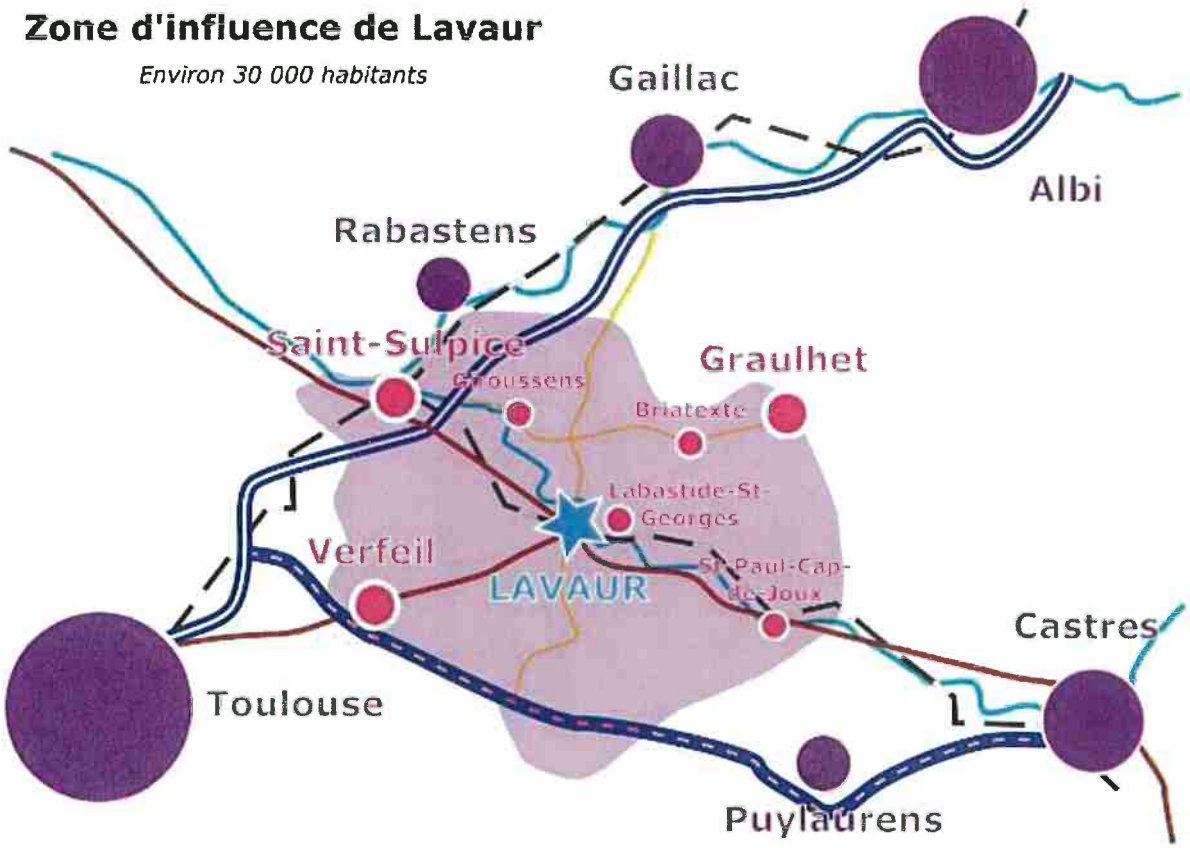

Source : Thémélia – 2019

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Une croissance démographique en constante augmentation

Lavaur est une ville de taille moyenne dont la population compte 11 649 habitants (population légale au 1er janvier 2018) pour une superficie communale de 6 200 hectares, soit une densité de 172 hab./km².

La croissance démographique est importante avec en moyenne 100 nouveaux habitants par an. Entre 2006 et 2016, elle était de + 9,36%.

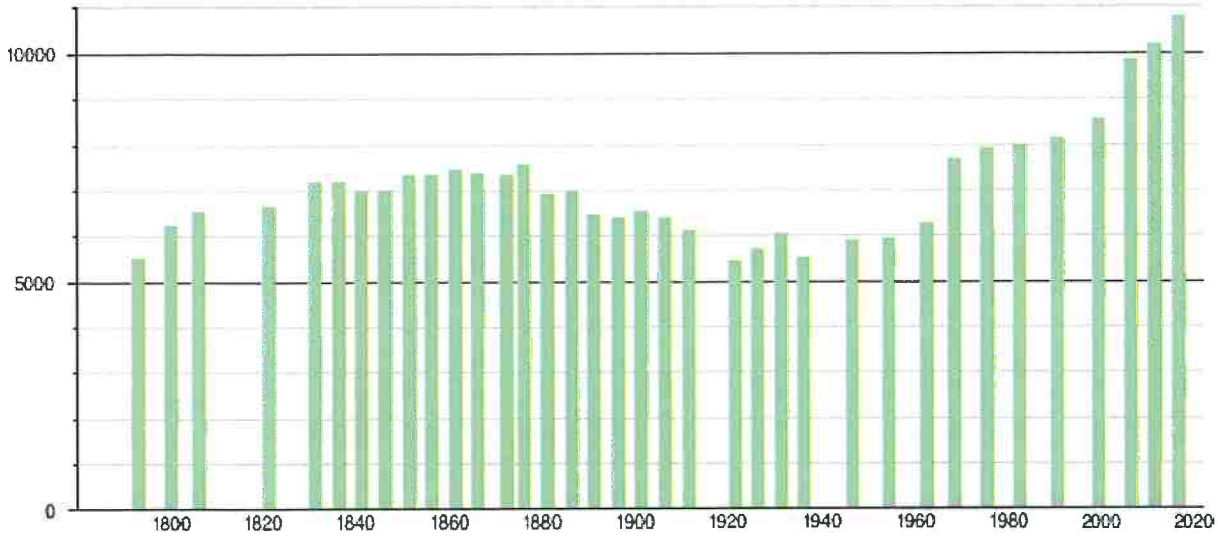

Histogramme de l'évolution démographique – Source : Insee 2016

La commune présente une répartition des tranches d'âges relativement mixte et équilibrée : chaque tranche d'âge regroupe au minimum 12% de la population à l'exception des plus de 75 ans (13,8% en 2020).

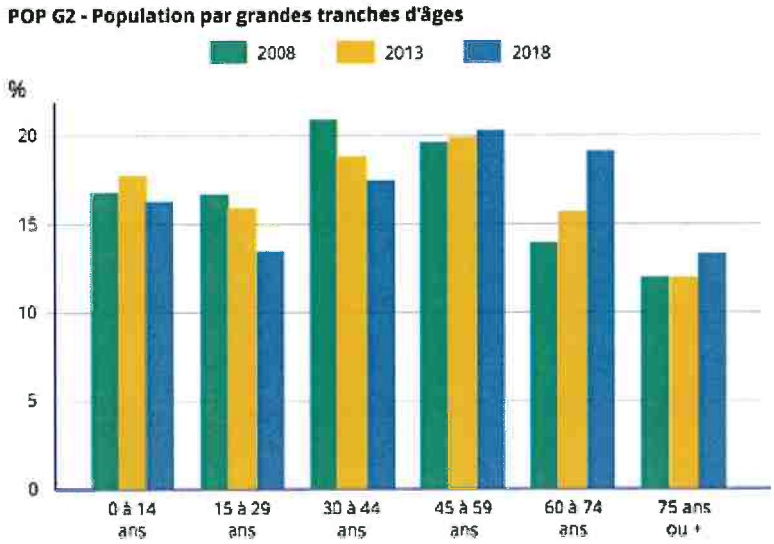

Secteur d'âge des populations - Source Insee 2018

Depuis 2015, le **solde naturel de la commune** est négatif (- 45 en 2021) alors que la moyenne nationale reste **légèrement positive**.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Lavaur, 5ème principal pôle urbain du département :

Lavaur possède une armature urbaine qui est positionnée sur la rive gauche de l'Agout et le long de l'axe Toulouse-Castres. Ce tissu urbain constitué d'une multitude de maisons de ville en R+1 forme le centre historique de Lavaur. Il est encore aujourd'hui le quartier le plus dense en termes de population et de logement : à titre d'exemple, un ilot urbain dans le centre représente environ 65 logements par hectare, soit 8 fois plus que les lotissements présents au sud de la ville.

Le parc de logements de la commune est composé pour 89% de résidences principales. La part de logements secondaires est quant à elle très faible (moins de 4%).

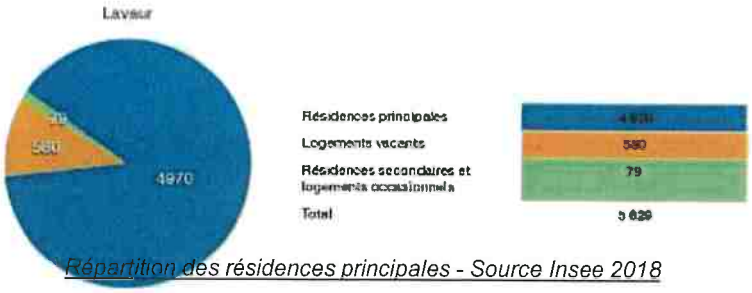

Répartition des résidences principales - Source Insee 2018

Comme dans toutes les villes moyennes de France, la typologie des logements a fortement évolué en faveur des maisons individuelles et au détriment des appartements.

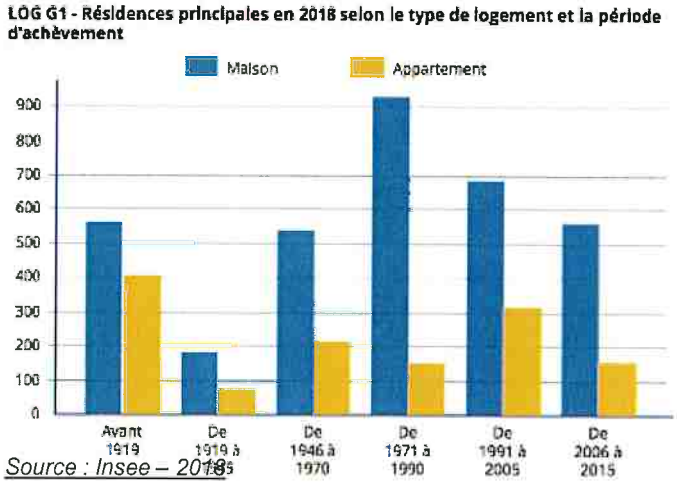

Source : Insee – 2018

Développement historique de l'urbanisation de Lavaur –

Source : Géoportail – 2019

Le taux de vacance des logements, d'environ 10%, est raisonnable et ne constitue donc pas un enjeu prioritaire.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Diagnostic et identification des enjeux

Un centre-ville à pérenniser en terme d'équipements et de services pour maintenir sa fonction de ville-centre :

Actuellement, le périmètre vécu du centre-ville correspond à l'ancien château de Lavaur, devenu l'Esplanade du Plô ; et son village fortifié, devenu un quartier médiéval structuré par la Grand' Rue, principale artère commerçante et vivante de la ville. Le lycée, l'hôtel de ville et l'hôpital qui se sont développés autour du centre médiéval, accompagnés d'un pôle culturel ainsi que de nombreux commerces et services, font de ce centre-ville l'un des plus grands et des plus dynamiques du département. La médiathèque Guiraude de Laurac, située dans l'ancien couvent, témoigne de ce dynamisme avec 2 500 lecteurs abonnés et plus de 50 fréquentations hebdomadaires (familles, étudiants et scolaires). Enfin, l'espace France Services intercommunal permet d'offrir à la population en un seul et même lieu un relais des administrations et services publics intervenant dans le social, l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle, la création d'entreprises... Sont également présents sur ce site, le service emploi intercommunal et le CCAS de la ville. Pour mémoire, la Communauté de communes Tarn Agout a, courant 2022-2023, réalisé des travaux de renforcement des berges du site afin d'en sécuriser l'activité.

Source : Thémélia – 2019

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Aujourd'hui, ce tissu commercial se contrebalance entre commerces de proximité, principalement situés en centre-ville, et moyennes surfaces situées en périphérie, dans les zones commerciales. Cet équilibre requiert d'être consolidé par des équipements structurants comme la création d'une maison des associations **(Cf. fiche-action n° 2.1.1)**, l'aménagement d'un complexe cinématographique (3 salles auditoriums) **(Cf. fiche-action n° 2.2.5)** qui permettrait d'affirmer **le rôle central du centre-ville dans la vie sociale des habitants du Pays de Cocagne**, tout en encourageant le développement des commerces de Lavaur. Il est crucial de pérenniser les équipements et services tout en en développant d'autres afin d'assurer la fonction de centralité de Lavaur par rapport son bassin de vie. L'attractivité de la ville n'est plus à démontrer. Plusieurs de ses équipements ont une dimension intercommunale à l'instar de la médiathèque, de ses terrains sportifs ou du centre aquatique Tarn-Agout. Ainsi, la restructuration du cinéma ou bien les différents aménagements sportifs prévus profiteront aux habitants des communes de son aire d'attractivité de 30 000 habitants.

Cette consolidation nécessite aussi la requalification de certains espaces publics comme les aménagements urbains en faveur des mobilités douces, l'aménagement d'aires végétalisées de stationnement, ou encore les allées accueillant les marchés de plein-vent (très attractifs), situées autour du quartier médiéval.
Les réponses qui seront apportées à tous ces enjeux liés au centre-ville lui offriront un nouveau souffle et permettront de faire perdurer dans le temps la qualité de vie de la cité.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Poursuivre le développement économique :

Nous avons vu que Lavaur est un pôle économique et social majeur du département du Tarn, il est important de pérenniser et de développer l'offre commerciale. Maintenir et encourager les commerces et services en centre d'une ville de taille moyenne entraine mécaniquement le maintien de l'accessibilité automobile, en particulier à Lavaur où son statut de ville centre s'étend sur un territoire rural. Les aménagements de parkings **(Cf. fiche-action n° 2.1.2)**., la mise en valeur du marché **(Cf. fiche-action n° 2.1.1)** ou le réaménagement des allées sont autant de projets qui vont dans ce sens. Le développement des équipements en centre-ville comme la restructuration du cinéma **(Cf. fiche-action n° 2.2.5)**, profiteront également au commerce. De plus, il y a une demande croissante d'implantation d'entreprises. Soucieuse de dynamiser l'offre commerciale, Lavaur ambitionne d'aménager le secteur des Mazasses. Cette extension de zone d'activités revêt à la fois un caractère économique et environnemental (aménagement d'une voirie interne et traversante qui servirait de continuité aux circulations douces et la relierait aux équipements communaux et intercommunaux comme la piscine.) **(Cf. fiche-action n° 2.1.4)**. Labélisée *Petites villes de demain*, la municipalité pourra s'appuyer sur l'expertise du manager de commerce intercommunal pour accompagner les commerçants en leur facilitant la création, la reprise ou la transmission d'entreprises. En animant tout un réseau d'acteurs du secteur économique, il facilitera l'organisation d'animations commerciales du territoire **(Cf. fiche-action n° 2.1.3)**.

Des actions en faveur du logement :

Le développement économique de la ville doit s'accompagner d'une politique en faveur de l'amélioration de l'offre de logements en centre-ville. Il faut l'adapter aux besoins des habitants notamment en permettant la réhabilitation des logements dégradés, assurer le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ou encore résorber la vacance des logements. La convention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) **(Cf. fiche-action n° 1-3-1)**, le programme local de l'habitat (PLH), et la réhabilitation et la mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage *les Cauquillous* **(Cf. fiche-action n° 1.3.2)** montrent la volonté d'œuvrer pour l'amélioration de l'habitat sur le territoire vauréen.

S'engager pour protéger notre environnement :

La Ville de Lavaur est soucieuse de répondre aux grands enjeux environnementaux, afin de participer aux objectifs de transition énergétique et écologique et d'adaptation au changement climatique inscrits dans la stratégie régionale et également dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes et du Programme Alimentaire Territorial (PAT).

Elle souhaite réduire les consommations énergétiques locales, en accompagnant les rénovations thermiques de bâtiments. Pour ce faire, l'étude thermique globale sur ses bâtiments (18 bâtiments concernés) donnera lieu à des travaux de rénovation thermique/ énergétique sur toute la durée du contrat. (**Cf. fiche action n°2.2.9**). De plus, l'installation d'une ombrière photovoltaïque au parking du centre aquatique intercommunal *L'O Pastel* va dans ce sens (**Cf. fiche-action n°2.2.10**)

Par ailleurs, Lavaur s'engage à préserver les milieux naturels, en sécurisant les berges de l'Agout, en végétalisant son centre-ville **(Cf. fiche-action n°2-1-1)**, ses écoles **(Cf. fiche-action n°2-2-11)**, ou en aménageant un parc de loisirs avec une végétalisation champêtre et une ambiance nature (**Cf. fiche-action n°2-2-8**). Des essences d'arbres locales seront retenues. En juin 2023, elle a inauguré un rucher pédagogique et deux ruches, place du Théron. En partenariat avec le Rotary Club, la municipalité a installé deux ruches. Des visites avec les scolaires sont prévues. Enfin, toujours en 2023, Lavaur a mis en place un projet de réutilisation des eaux usées traitées de la STEP de Fontenau. Cette opération

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

vise à réduire son impact environnemental en valorisant les eaux usées traitées et en économisant les ressources en eau.

Par ailleurs, les aménagements urbains en faveur des mobilités douces **(Cf. fiche-action n°1-2-4)** et la pérennisation de son bus urbain **(Cf. fiche-action n°1-2-3)** contribueront à réduire son empreinte carbone.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Un potentiel touristique à développer :

La présence d'éléments patrimoniaux forts, tels la Cathédrale Saint-Alain, la Tour des Rondes et le quartier médiéval (Plô), permettent le développement d'une économie touristique. Ce développement est dû à un effort collectif puisque la Cathédrale Saint-Alain a été restaurée et valorisée (décors peints, lumières intérieures et extérieures) avec l'aide de la Région Occitanie, du Département du Tarn, de l'Etat et du mécénat. Durant l'été 2019, la Cathédrale a battu desrecords de fréquentation. Elle est désormais au milieu du parcours touristique des Cathédrales forteresses classées à l'Unesco qui partagent son style si remarquable comme Toulouse, Rabastens et bien sûr Albi. Des éléments plus méconnus comme le Pont Saint-Roch par exemple, véritable prouesse technique du 18ème siècle, méritent d'être exposés au plus grand nombre. En ce sens, la ville organise depuis plusieurs mois le réaménagement des berges de l'Agout afin de les rendre accessibles aux modes doux et PMR, puis de permettre la création d'une boucle touristique offrant un nouveau panorama sur l'Agout et sur les joyaux et curiosités de la ville : Cathédrale Saint-Alain, pont Saint-Roch, centrale électrique, etc. Lavaur accueille un des bureaux de l'Office de Tourisme intercommunal Tarn-Agout dans la Grand'Rue. Ce bureau propose notamment aux visiteurs de parcourir le territoire du Pays de Cocagne au travers de balades commentées.

Aussi, la commune souhaiterait continuer de valoriser son marché hebdomadaire du samedi matin, un des plus importants du département, afin d'accroitre le dynamisme et le lien social régnant dans la capitale du Pays de Cocagne. Chaque semaine, ce sont plus de 10 000 citadins, ruraux ou touristes qui viennent fréquenter les allées de platanes garnies de larges palettes de produits du terroir. Notons également que le marché des producteurs du mercredi prend de l'ampleur chaque année.

Le développement des chambres d'hôtes de caractère pour répondre au tourisme de loisirs et d'affaires est également un sujet d'actualité pour Lavaur.

A plus long terme, la mairie souhaite réaménager le Musée du Pays de Cocagne disposant d'une riche collection d'art sacré, de beaux-arts et d'archéologie. Ce réaménagement permettra d'accueillir de façon permanente les collections du peintre du Lauragais Paul SIBRA, une donation de la famille SIBRA. **(Cf. fiche-action n°2-2-8)**.

Le patrimoine historique et culturel de Lavaur - Source : Tourisme-Tarn – 2019

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Des moyens de mobilité à diversifier :

Lavaur possède une gare ferroviaire en centre-ville et une halte ferroviaire dans la zone d'activités des Cauquillous sur la ligne Toulouse/Mazamet, permettant de rejoindre la métropole toulousaine en 38 minutes. Les transports en commun en bus régionaux, lignes 705 – 709 – 710 – 765, desservent également la commune et permettent aux jeunes de venir étudier en desservant le lycée général Las Cases.

Souhaitant aller encore plus loin avec les transports en commun, Lavaur a mis en place un système de transport à la demande avec deux minibus urbains. En rentrant dans le capital de la SPLT et de l'ARAC, Lavaur propose une navette urbaine aux cadencements réguliers, permettant de connecter les quartiers et faubourgs de la ville à son centre historique. Il conviendra de pérenniser et de développer ce bus.

La collectivité encourage également depuis plusieurs années les modes de locomotion doux sur son territoire, avec l'aménagement de pistes cyclables. Elle souhaite continuer à développer ces types de déplacement pour faciliter l'accès au centre-ville. Le secteur des Clauzades, avec son collège et ses équipements sportifs, bénéficiera prochainement d'un cheminement doux afin de sécuriser les déplacements le long de la route de Caraman **(Cf. fiche-action n°1-2-2)**.

Les entrées de ville feront l'objet d'une requalification pour accroitre la compatibilité entre les différents moyens de mobilité. Une gare multimodale sera aménagée.

Aussi, toujours dans l'objectif d'améliorer les circulations automobiles et de renforcer l'attractivité du centre-ville, la commune envisage la création d'un parc de stationnement depuis l'avenue Augustin Malroux **(Cf. fiche-action n°2-1-1)**.

La mobilité, un sujet essentiel pour la commune - Source : La Dépêche – 2018

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Encourager les activités culturelles, sportives et de loisirs :

Lavaur est riche d'un maillage associatif très dense (environ 300 associations, majoritairement sportives, sociales et culturelles). De nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année. Certaines ayant une réputation dépassant les limites du département : les jeudis au Jardin, Pastel en scène, Rock'n Cars, Le Bouchon de la Nationale 7... et les Fêtes Générales. En effet, depuis plusieurs décennies, les Fêtes Générales de Lavaur sont connues pour la qualité de leur programmation avec de nombreuses animations, des bals populaires, des concerts, un feu d'artifice et surtout la fête foraine sur les allées du centre-ville.

En juillet 2020, Lavaur a accueilli, pour la 3ème fois en 19 ans, l'arrivée de la 7ème étape du Tour de France avec le concours du Département et de la Région. Cette compétition est la 3ème manifestation sportive la plus regardée dans le monde après la Coupe du Monde de Football et les Jeux Olympiques d'été qui ont pourtant lieu tous les 4 ans.

Sur ce même thème, pour enrichir ses animations sportives, la ville souhaite créer deux terrains de foot5, rénover et sécuriser le parquet de la halle aux sports, requalifier deux courts de tennis extérieurs, créer un skate park ou encore une maison sport santé. En effet, après avoir créé la 1ère Maison Sport Santé du Tarn, la ville de Lavaur souhaite lui conférer une existence physique afin de faciliter le repérage des usages dans un lieu unique pour l'ensemble des offres de service.

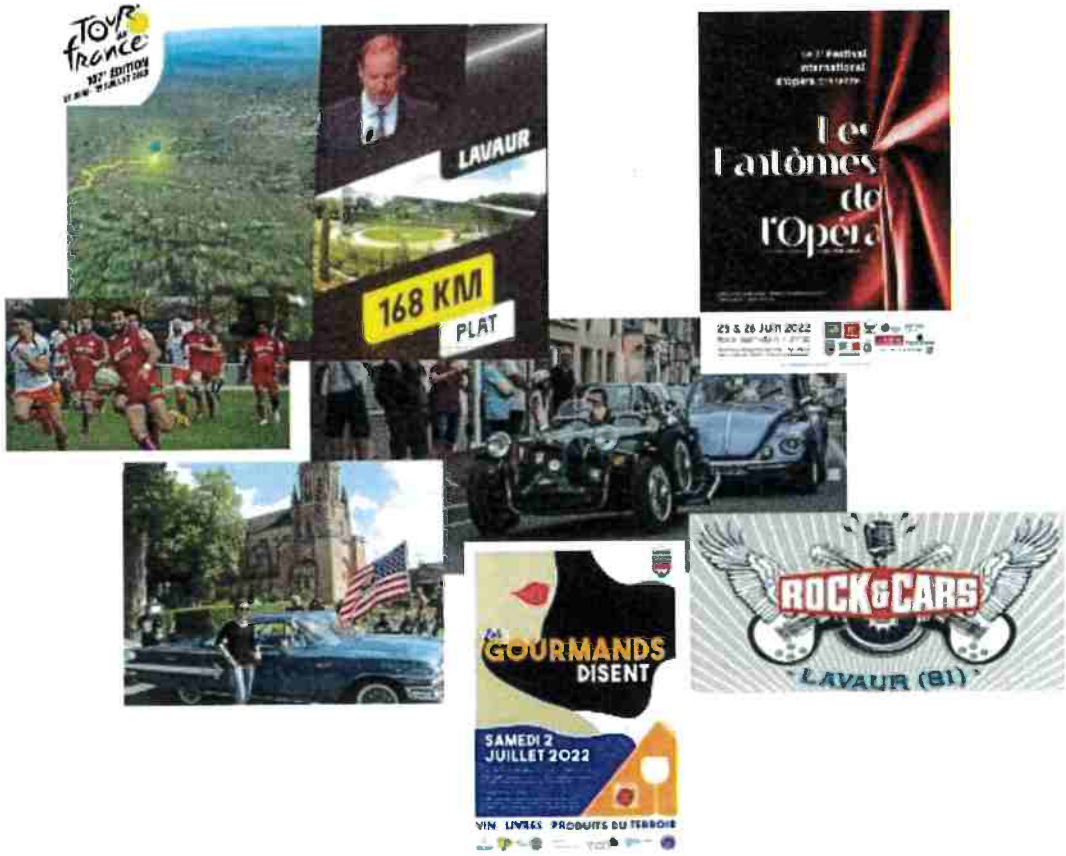

Le dynamisme culturel et sportif de Lavaur - Source : Mairie - La Dépêche – 2018

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Synthèse du diagnostic :

FORCES	FAIBLESSES
➢ Une intercommunalité et une commune avec une forte dynamique démographique ➢ Des ménages avec de bons niveaux de revenus ➢ Un centre-ville dynamique ➢ Une importante fréquentation du centre-ville le samedi, jour du marché ➢ Un marché alimentaire plébiscité par les consommateurs en cohérence avec les évolutions des modes de consommation ➢ Une zone de chalandise commerciale stable voire potentiellement en développement ➢ Un patrimoine architectural et une histoire riches ➢ Des manifestations culturelles au rayonnement régional	➢ Une très faible disponibilité foncière immédiate ➢ Un environnement proche très concurrentiel ➢ Des infrastructures touristiques et hôtelières insuffisantes

ENJEUX

- Pérenniser et consolider le tissu commercial du centre-ville
- Pérenniser et consolider les services publics et les autres services à la population
- Poursuivre le développement des activités économiques
- Accroître les capacités de stationnement
- Développer les actions en faveur du logement
- S'engager pour protéger l'environnement
- Développer les modes doux de circulations et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, y compris dans le secteur contraint du centre-ancien.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Comme explicité précédemment, Lavaur, commune de plus de 11 000 habitants, assure le rôle de ville centre pour un territoire regroupant environ 30 000 habitants, issus de deux départements. Il est important et nécessaire que Lavaur maintienne cette fonction afin de conserver une dynamique pour cette ville de taille moyenne.

La commune voit continuellement sa population augmenter. Cette attractivité est due en partie à la qualité de son centre-ville. En effet, la commune propose à ses habitants, et plus globalement à son bassin de vie, des infrastructures importantes et de qualité pour accueillir les diverses manifestations des associations locales (culturelles, sportives, etc.). Son marché alimentaire, reconnu pour sa qualité, attire des populations venant du sud tarnais et du nord-est haut-garonnais. Cet évènement hebdomadaire fait partie des grands atouts de la commune à préserver dans les futurs aménagements urbains (traitement de voirie, espaces verts, stationnement, mobilité, accessibilité...).

Cependant, malgré ses atouts, le centre-ville reste à consolider : difficulté d'accès, de stationnement, croissance commerciale à pérenniser en centre-ville... C'est pourquoi la commune souhaite anticiper le devenir du centre en proposant des actions et la création d'équipements pour maintenir l'animation existante et conserver la qualité de vie qui en résulte, mais aussi pérenniser et développer l'activité économique. Il est important de proposer également une amélioration de l'offre de logements en centre-ville.

Les principaux atouts identifiés, qu'il faut développer, relèvent de l'aménagement urbain, des entrées de ville, des berges de l'Agout, du marché alimentaire hebdomadaire...L'accessibilité et la mobilité, malgré les efforts continus de la mairie, restent des points sensibles. Des besoins apparaissent en aménagements doux, transports en commun, parkings relais, etc.

Aussi, certaines infrastructures pourraient être développées, comme le cinéma, actuellement en défaillance d'exploitation par le délégataire en titre. Enfin, des actions sur la mise en valeur du patrimoine historique par la requalification des espaces publics, le développement du tourisme et l'accentuation du Pastel comme image du Pays de Cocagne, permettront d'affirmer l'identité de ce territoire.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Les sujets développés dans le présent contrat bourg-centre se rejoignent avec les orientations identifiées dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à savoir :

Des espaces publics à requalifier

Extrait des orientations du PADD	- Travailler les entrées de ville, les espaces publics (voiries, liaisons douces, places, aires de stationnement...) en accompagnement des projets d'urbanisation en cours ou futurs
Application du projet communal dans lecontrat bourg-centre	Affirmer la centralité de Lavaur passe par la requalification des espaces publics en mettant en valeur le patrimoine architectural et paysager de la ville tout en le rendant plus accessible aux Vauréens.
Exemples d'actions *(cf. fiches actions)*	➢ Réalisation d'un cheminement doux route de Caraman, secteurdes Clauzades ➢ Aménagement des Berges de l'Agout ➢ Aménagements urbains en faveur des mobilités douces

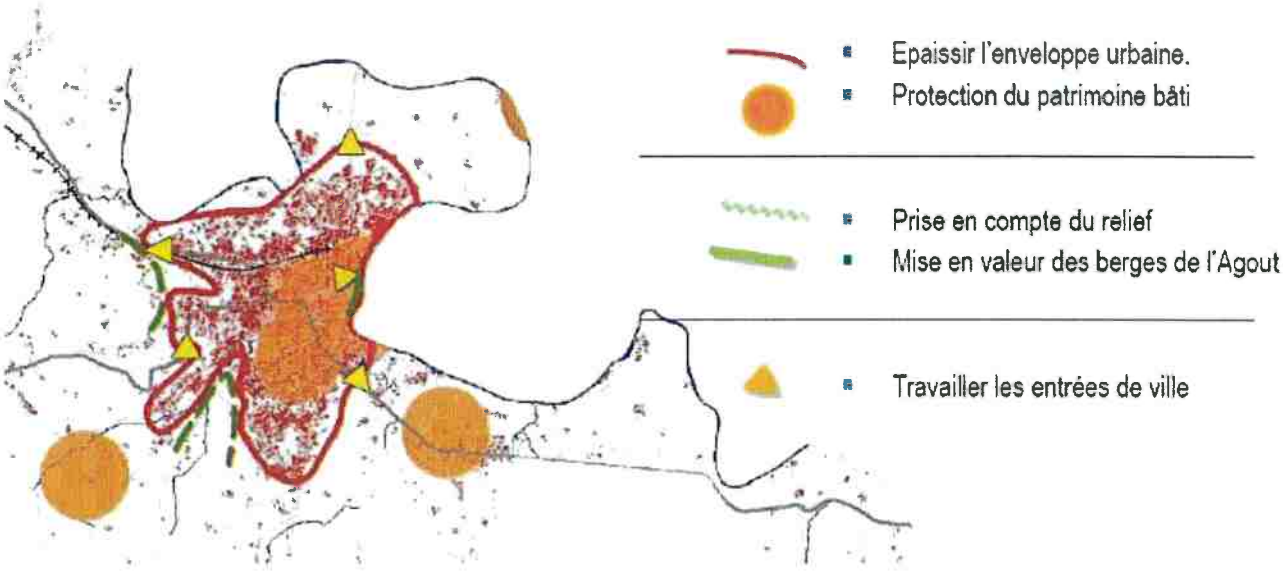

Orientations générales en matière d'aménagement, d'urbanisme et de paysage – Source : PLU arrêté – 2018

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Une offre de services et d'équipements à conforter et des mobilités à développer

Extrait des orientations du PADD	- Intégrer les besoins de la population à l'évolution de l'offre de soins publics (Centre hospitalier). - Favoriser les déplacements piétons/vélo : poursuite de la création de liaisons douces. - Pérenniser les navettes mises en place pour desservir lecentre-ville et les zones commerciales et adapter leur trajet et la desserte en fonction des mutations de l'appareil commercial de la commune. - La ville est bien desservie par un réseau de bus et de trains.
Application du projet communal dans lecontrat Bourg-centre	Lavaur « capitale » passe nécessairement par le développement des équipements publics communaux et intercommunaux. Il est également nécessaire de continuellement améliorer le cadre de vie des Vauréens en proposant une meilleure porosité au sein de l'enveloppe urbaine : développement des modes doux en lien avec le schéma directeur vélo de la CCTA, cohabitation entre les différents moyens de locomotion, etc.
Exemples d'actions *(cf. fiches actions)*	➢ Finaliser le bouclage des voies douces sur la commune en lien avec le schéma directeur vélo de la CCTA. ➢ Pérenniser et développer le bus urbain.

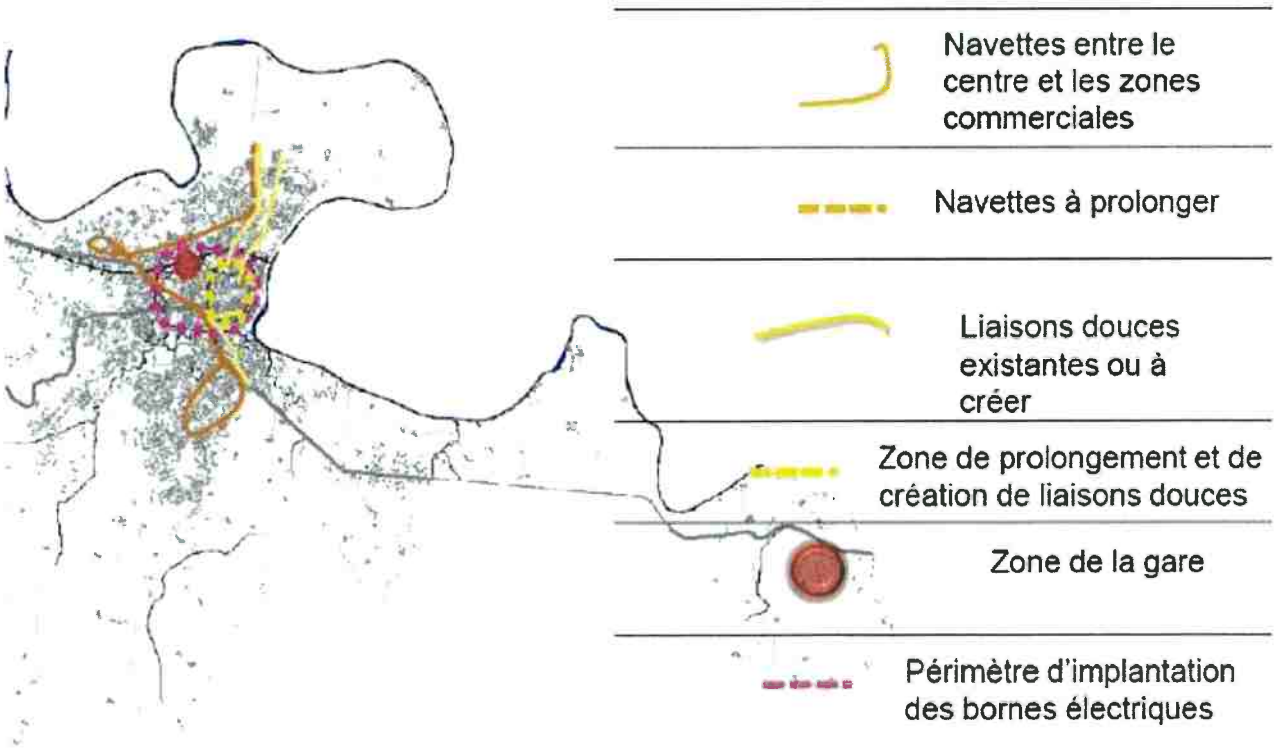

Orientations générales en matière de transport et de déplacements – Source : PLU arrêté – 2018

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Encourager le commerce en centre-ville

Extrait des orientations du PADD	- Favoriser la pérennité du pôle commercial de centre-ville, varié et de qualité par des actions spécifiques. - Intégrer l'accessibilité dans les réflexions d'aménagement en centre-ville - Maitriser le développement des grandes et moyennes surfaces.
Application du projet communal dans le contrat bourg-centre	Maintenir et encourager les commerces et services en centre d'une ville de taille moyenne entraine mécaniquement le maintien de l'accessibilité automobile, en particulier à Lavaur où son statut de ville centre s'étend sur un territoire rural.
Exemples d'actions *(cf. fiches actions)*	➢ Création d'un parking depuis l'avenue Augustin Malroux.

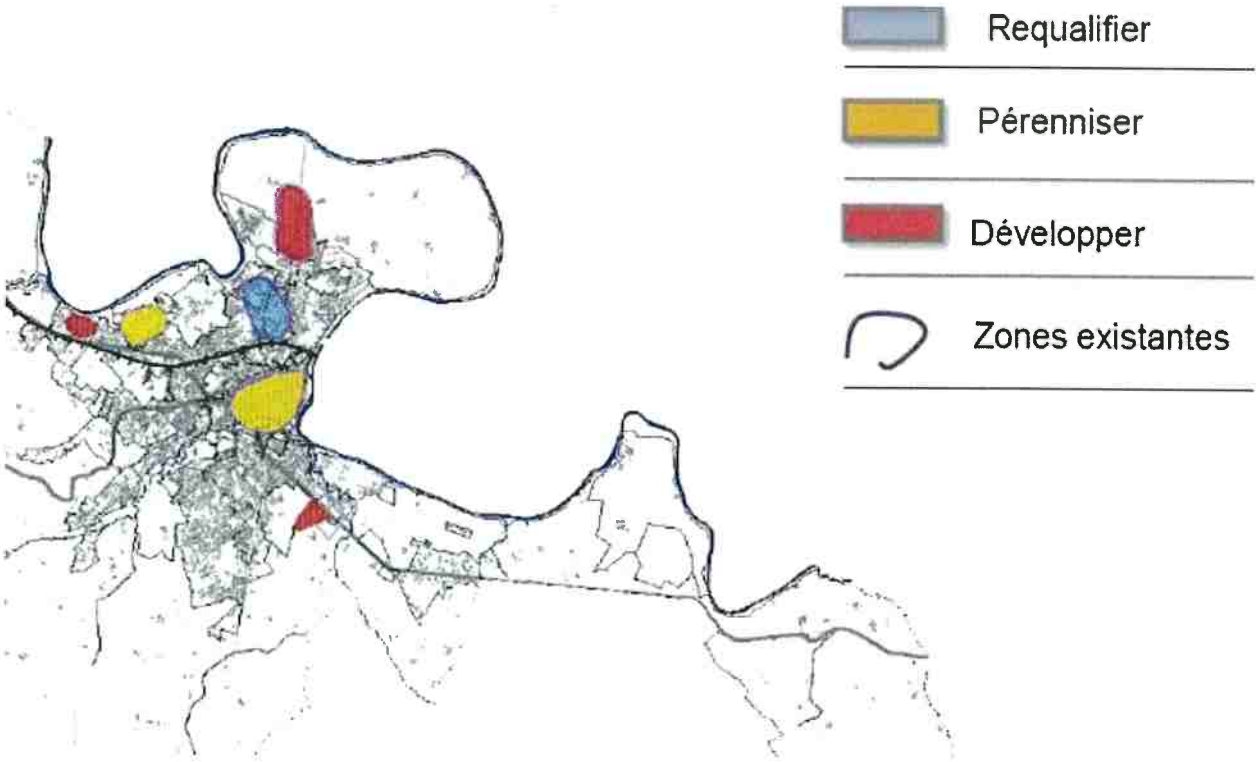

Orientations générales en matière de développement économique – Source : PLU arrêté - 2018

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Développer l'offre culturelle et le potentiel touristique

Extrait des orientations du PADD	- Développer une offre culturelle de qualité. - Favoriser l'implantation de structures d'hébergement (hôtels...) et de restauration haut de gamme, encore insuffisantes actuellement sur le territoire. - Créer et entretenir des sentiers de randonnée : sentier du patrimoine, le long des berges de l'Agout... - Aménager les berges de l'Agout (promenade, pontons de pêche, activités, lieux de détente...).
Application du projet communal dans le contrat bourg-centre	Les croissances démographiques communales et intercommunales observées annoncent de nouveaux besoins en pratique culturelle, associative et en loisirs. Lavaur, par son rôle de capitale du Pays de Cocagne, doit rayonner en se dotant d'équipements répondant à ces besoins.
Exemples d'actions *(cf. fiches actions)*	➢ Création d'une maison des associations ➢ Création en cœur de ville d'un cinéma de 3 salles ➢ Aménagement et la mise en valeur des berges de l'Agout

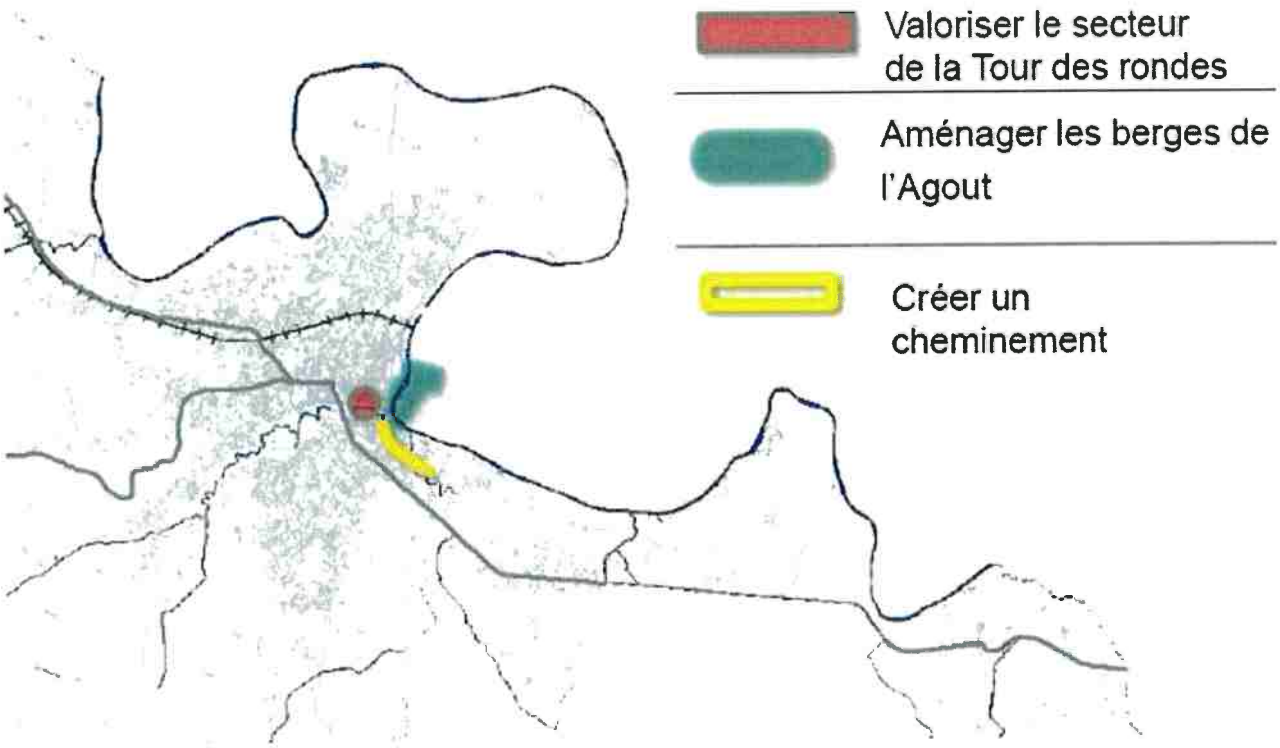

Orientations générales en matière de développement des loisirs – Source : PLU arrêté - 2018

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028.**

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays de Cocagne, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Axe stratégique 1- Des espaces publics à réinventer pour améliorer le cadre de vie	
Action 1.1- Réaménager les entrées de ville	Projets : 1.1.1- Fin de l'aménagement de l'avenue Spénale
Action 1.2- Améliorer et sécuriser les différents modes de déplacements en ville	Projets : 1.2.1- Aménagement des berges de l'Agout 1.2.2- Création d'un cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades 1.2.3- Développement et pérennisation du bus urbain 1.2.4- Aménagements urbains en faveur des mobilités douces
Action 1.3- Améliorer la qualité du parc de logements existant	Projets : 1.3.1- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 1.3.2- Projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage Les Cauquillous
Axe stratégique 2- Un centre-ville à adapter aux nouveaux modes d'habiter	
Action 2.1- Encourager l'économie locale	Projets : 2.1.1- Mise en valeur du marché hebdomadaire 2.1.2- Création d'un parking végétalisé en centre-ville 2-1-3 Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat 2-1-4 Extension de la zone économique du secteur des mazasses 2.1.5- Fin du réaménagement de la place Pasteur et de la rue Alsace-Lorraine
Action 2.2- Développer les équipements et les services à la population	Projets : Sport : 2.2.1- Création de deux terrains de foot 5 2.2.2- Création d'un skate park 2.2.3- Création de locaux mutualisés entre l'accueil de loisirs sans hébergement et la Maison Sport-Santé Culture et Patrimoine : 2.2.4- Création d'une maison des associations 2.2.5- Création d'un complexe cinématographique de cœur de ville

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

	2.2.6- Création d'un escalier et [illegible] dans l'ancienne cathédrale Saint-Alain 2.2.7- Restauration de l'escalier à vis dans l'ancienne cathédrale Saint-Alain 2.2.8- Réaménagement du Musée du Pays de Cocagne Environnement : 2.2.9- Aménagement d'un parc de loisirs 2.2.10- Etude thermique sur les bâtiments communaux 2-2-11- Ombrière photovoltaïque sur le parking du centre aquatique intercommunal L'O Pastel 2-2-12 – Installation de trois ombrières photovoltaïques 2-2-13- Végétalisation des écoles

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes Tarn-Agout :**

Le contrat bourg-centre répond aux enjeux définis dans le cadre du projet de territoire porté par la Communauté de Communes Tarn-Agout à horizon 2020-2030.

Ce projet de territoire a été élaboré à partir d'un diagnostic territorial partagé et d'une large consultation. A l'issue de ce travail, la stratégie de développement de la CCTA a pu être définie et s'articule autour des 3 orientations stratégiques :

1. **S'affirmer comme un territoire attractif et innovant, créateur de valeurs**
2. **S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant**
3. **S'investir pour un territoire dynamique, solidaire et épanouissant**

Chacune de ces orientations répond aux enjeux et objectifs territoriaux suivants :

Orientation 1 : S'affirmer comme un territoire attractif et innovant, créateur de valeurs

Enjeu 1 : Un territoire qui soutient l'esprit d'entreprendre et une économie durable

Objectifs :

- Mettre en place des outils et des services structurants pour favoriser la création et le développement d'activités économique,
- Construire une identité territoriale favorable à une économie durable

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

- Soutenir le commerce de centre-ville et les achats locaux

Enjeu n°2 : Un territoire qui accompagne la création d'emplois en particulier pour les jeunes générations

Objectifs :

- Affirmer et promouvoir le rôle du service emploi intercommunal
- Encourager le développement de la formation, l'apprentissage et l'alternance
- Proposer un accompagnement sur mesure

Enjeu 3 : Un territoire qui s'engage à promouvoir les valeurs de l'agriculture dans sa diversité et ses productions locales

Objectifs :

- Soutenir le monde agricole face aux mutations économiques et dans sa transition agroécologique
- Valoriser les productions agricoles durables et de proximité au travers de la promotion des circuits courts locaux et de la restauration collective
- Mieux communiquer et valoriser le secteur agricole

Orientation 2 : S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant

Enjeu 1 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique

Objectifs :

- Mieux prendre en compte les enjeux climatiques sur le territoire et coordonner la mise en œuvre du plan climat air énergie
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Préserver l'environnement et prévenir les risques liés au changement climatique

Enjeu 2 : Un territoire qui facilite les mobilités au quotidien

Objectifs :

- Planifier les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Proposer de nouveaux services de mobilité
- Favoriser le développement de nouvelles infrastructures de mobilité

Enjeu 3 : Un territoire qui s'engage pour des logements diversifiés et adaptés à tous les besoins

Objectifs :

- Mieux prendre en compte les besoins de la population et animer la politique locale de l'habitat
- Soutenir l'amélioration de l'habitat existant et la construction de nouveaux logements
- Déployer une animation locale dans le cadre du guichet unique de la rénovation énergétique à destination des habitants et des professionnels
- Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage sur les aires de passage

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Orientation 3 : S'investir pour un territoire dynamique, solidaire et

Enjeu 1 : Un territoire qui favorise les domaines associatifs, culturels et sportifs

Objectifs :
- Amplifier les coopérations entre la CCTA et les communes en matière culturelle et sportive et favoriser la mutualisation des équipements structurants
- Favoriser l'adaptation de l'offre et des équipements aux besoins

Enjeu 2 : Un territoire qui accompagne votre quotidien par de nombreux services

Objectifs :
- Adapter les services aux nouveaux besoins des familles dans le cadre de la convention territoriale globale
- Valoriser l'ensemble des services à la population proposés par la CCTA et ses communes membres
- Evaluer et valoriser l'offre de Santé

Enjeu 3 : Un territoire qui propose une offre touristique attractive au cœur du Pays de Cocagne

Objectifs :
- Développer le tourisme en complétant l'offre locale et en s'appuyant sur les atouts du territoire
- Faire rayonner le territoire au travers de la destination touristique « Pays de Cocagne »
- Développer l'offre de loisirs de la base de loisirs Ludolac

- **du territoire de projet du PETR du Pays de Cocagne :**

Les contrats bourg-centre devront s'inscrire en cohérence avec le projet de développement du territoire du PETR du Pays de Cocagne.

Ce projet de territoire, décliné notamment dans le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028, est construit autour de 3 grandes orientations stratégiques :

Orientation 1 : Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone

A l'instar des autres territoires, le Pays de Cocagne doit répondre aux grands enjeux environnementaux, afin de participer aux objectifs de transition énergétique et écologique et d'adaptation au changement climatique inscrits dans la stratégie régionale.

Les politiques publiques locales auront ainsi pour objectifs de :
- Préserver les milieux naturels, la biodiversité et les espaces agricoles ;
- Réduire les consommations énergétiques locales, en accompagnant les rénovations thermiques de bâtiments et en encourageant la production d'énergies renouvelables ;
- Proposer des alternatives à la voiture individuelle, moins consommatrices en énergie et moins polluantes, connectées aux réseaux de transport en commun.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

<u>Orientation 2</u> : Maintenir des villes et villages attractifs et viva essentiels de la population

Outre la qualité du cadre de vie, l'attractivité résidentielle du Pays de Cocagne repose également sur sa capacité à accueillir et à ancrer ses nouveaux habitants.

Cette attractivité s'appuie sur un cadre de vie préservé, qu'il convient de maintenir en adaptant l'aménagement du territoire et en renforçant son armature urbaine. L'action des collectivités locales visera à :
- Affirmer le rôle de centralité des pôles urbains en faisant bénéficier leur bassin de vie de leur activité et de leur niveau de services ;
- Favoriser la densification des zones urbanisées afin de faciliter l'accès aux commerces et aux services et promouvoir la renaturation de l'espace public ;
- Encourager la mutualisation et la complémentarité des équipements, la mixité des usages et des publics, et le recours aux technologies numériques ;
- Améliorer et diversifier l'offre de logements afin de permettre des parcours résidentiels complets
- Développer et adapter l'offre de services pour satisfaire les besoins de la population, en matière d'accueil de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse, d'offre de soins et d'équipements sociaux, culturels et sportifs.

<u>Orientation 3</u> : Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement

Afin de pouvoir financer ces nouveaux équipements et services, le Pays se doit de créer de nouvelles richesses et de soutenir son tissu économique.

La stratégie de développement économique visera à améliorer et à adapter l'accueil des activités sur le territoire, et de manière plus précise à :
- Consolider et qualifier l'offre foncière et immobilière destinée aux entreprises ;
- Renforcer l'accompagnement, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques locaux ;
- Faciliter les recrutements, la formation et l'ancrage de l'emploi sur le territoire ;
- Accompagner les mutations et le développement des filières motrices locales, en particulier l'artisanat, le commerce de proximité, l'agriculture et le tourisme.

<u>Article 5-2</u> : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de la Communauté de Communes Tarn-Agout :**

La Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA) apportera un appui technique et, dans certain cas, financier pour permettre la mise en œuvre du plan d'actions bourg-centre de la Commune de Lavaur.

A titre indicatif, elle continuera, tant que de besoin, son appui technique via le manager de commerce intercommunal dans le but d'accroitre et de renforcer l'attractivité du centre-bourg à travers notamment la dynamisation des commerces de centre-ville.

De plus, la CCTA met à disposition un conseiller en énergie partagé afin d'accompagner ses communes membres dans la réduction des dépenses énergétiques en formulant un avis éclairé avec des solutions concrètes face à leur coûts de consommations énergétiques.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

La CCTA sera par ailleurs attentive au fait que les projets soient en [illegible] programmes de développement qu'elle porte tels que le SCoT, le programme local de l'habitat, le plan climat air énergie territorial, le projet alimentaire territorial, le schéma directeur vélo, …

Elle pourra de même intervenir en tant que maître d'ouvrage sur les projets émanant de ses champs de compétences tels que la petite enfance/enfance, le développement économique et touristique, la culture et les loisirs, …. et contribuera à la mobilisation des dispositifs d'accompagnement favorisant le développement de projets sur son territoire.

A souligner que depuis de nombreuses années, la CCTA accompagne ses communes membres dans leurs projets d'investissements via des fonds de concours et qu'elle poursuivra cette démarche d'aide.

De plus, les élus communautaires ont voté en 2023 une enveloppe exceptionnelle « Fond de concours – Projet de Territoire » permettant d'impulser et de soutenir des projets communaux en lien avec le projet de territoire Tarn-Agout. Ces projets devront être en lien en particulier avec les thématiques de la transition énergétique et du projet alimentaire territorial (comme les projets autour des cantines).

- **du territoire de projet du PETR du Pays de Cocagne :**

Le PETR s'engage à mobiliser son ingénierie au service des Contrats Bourg-Centre de son territoire pour :

- Accompagner la définition et la mise en œuvre du projet de développement de la commune ;

- Mobiliser les financements sur les différents projets et assurer le lien entre la commune et les partenaires financiers, dans le cadre notamment des contractualisations portées par le PETR (Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2022-2028, Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, Programme LEADER 2023-2027, Approche Territoriale Intégrée FEDER 2023-2027) ;

- Aider la commune et son intercommunalité dans le montage et le suivi des différents demande de subvention et d'alerter sur les spécificités de chacun des dispositifs ;

- Coordonner et mettre en œuvre des projets de développement touristique assurant la promotion de la destination Pays de Cocagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage (comités techniques, comités de pilotage) prévues dans la mise en œuvre du dispositif Bourg-Centre Occitanie.

- **des autres partenaires (SPLT, CNC, Caisse des Dépôts) :**

Par le biais de l'entrée de la commune de Lavaur dans le capital de la SPLT, Société Publique Locale de Transport, cette dernière accompagnera la commune d'un point de vue administratif et technique pour la mise en place d'un réseau de transport en commun urbain.

Le CNC, Centre National du Cinéma, ainsi que la Caisse des Dépôts, accompagneront la mairie dans la gestion, la programmation et la requalification du cinéma dans le cœur de ville.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain »

Pour la commune de Lavaur et la Communauté de Communes Tarn-Agout, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et modalités d'intervention et contributions du Département du Tarn

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leurs proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs (Communes – 2 000 habitants)

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien. Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté. Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de fa[illegible] et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditio

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.
Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :
- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.
Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.

- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont fusionné en nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerra de Lavaur. Il associe les signataires du présent contrat :

- La Commune Bourg Centre de Lavaur,
- La Communauté de Communes Tarn Agout,
- Le PETR du Pays de Cocagne,
- La Région Occitanie,
- Le Département du Tarn,
- Les services de l'Etat.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires qui ont souhaité contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Lavaur à savoir :

- La Caisse des Dépôts,
- La SPLT D'un point à l'autre,
- La SPL ARAC Occitanie,
- Le Centre National du Cinéma.

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Lavaur.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Fait à Lavaur, le .....

Le Premier Adjoint au Maire de Lavaur,

Bernard LAMOTHE

Le Président de la Communauté de Communes Tarn Agout,

Gérard PORTES

Le Président du P.E.T.R. du Pays de Cocagne,

Bernard CARAYON

Le Président du Conseil Départemental du Tarn,

Christophe RAMOND

La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie / Pyrénées Méditerranée,

Carole DELGA

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

ANNEXES :

Annexe 1 : Fiches-actions

Annexe 2 : Programme Pluriannuel d'Actions (PPPA) 2022-2024

Annexe 3 : Bilan du Contrat Bourg-Centre initial et des actions conduites entre 2018 et 2021

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Annexe 1 : FICHES-ACTIONS

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.
Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Axe 1-	Fiche action 1.1-
Des espaces publics à réinventer pour améliorer le cadre de vie	**Réaménager les entrées de ville**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

L'accessibilité et la fluidité dans le centre-ville sont des sujets prioritaires. Ce sont des gages d'attractivité pour les commerçants et les services de proximité. A pied, en vélo ou en voiture, les villes de taille moyenne doivent conserver cette égalité d'accès entre moyens de transport pour correspondre aux attentes de toutes les populations et de tous les modes d'habiter.

Objectifs stratégiques

Pour conserver l'attractivité de son cœur de ville, la commune de Lavaur souhaite renouveler ses principales portes d'entrée représentées par les routes communales et départementales, mais aussi la gare ferroviaire. Les actions envisagées ci-dessous devront permettre de mettre en œuvre des projets concrets pour rendre plus accessible le centre-ville et encourager les Vauréens à se réapproprier les pavés de Lavaur.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1- Fin de l'aménagement de l'avenue Spénale

Descriptif : Les objectifs de ce projet sont multiples. Il s'agit de donner un caractère plus urbain à cette entrée majeure de la ville; de réduire la vitesse sur cette avenue; de sécuriser les liaisons douces et de gérer les dénivelés importants entre la chaussée et les maisons existantes. A ce jour, un dernier tronçon est à finaliser. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :

☑ 2025 : Réalisation des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : SARL Papyrus (Bannières) / maître d'œuvre
- Partenaires financiers : Etat – Département du Tarn –

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Axe 1-	Fiche action 1.2-
Des espaces publics à réinventer pour améliorer le cadre de vie	**Améliorer et sécuriser les différents modes de déplacements en ville**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La perméabilité et la sécurité des modes doux, ou déplacements actifs, en centre-ville est une nécessité pour conserver une activité et un dynamisme social. Le passage devant les vitrines des rues, la flânerie le long des espaces verts et naturels, la facilité et le confort des déplacements ont toujours été des préoccupations de la commune.

Objectifs stratégiques

Les espaces modes doux ne doivent pas être efficients uniquement en cœur de ville, mais doivent s'étendre telle une toile d'araignée sur l'ensemble des faubourgs et des quartiers autour du noyau urbain. C'est pourquoi la ville de Lavaur souhaite accroitre la perméabilité de son centre avec des voies douces structurées le long des paysages naturels comme l'Agout, avec des transports en commun reliant les pôles d'activités de la ville et avec des cheminements doux entre les différents centres d'intérêts : collège, piscine, etc.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1- Aménagement des Berges de l'Agout

Descriptif : L'objectif principal du projet est de redonner vie à un espace aujourd'hui vieillissant et délaissé, et d'y aménager un site de détente, de loisir et d'animation, accessible et sécurisé, ouvert tant à la population locale qu'aux visiteurs de passage ou en séjour sur le territoire. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion. Avant cette phase, des nécessaires travaux de stabilisation et de sécurisation sont indispensables.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 1 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

☑ 2019 : Tranche ferme terminée
☑ 2023-2024 : Tranche optionnelle 1
☑ 2025 : Tranche optionnelle 2

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : SARL Adersen (Fiac) et Egis Villes & Transports (Blagnac) / maître d'œuvre
- Partenaires financiers : Europe (programme Leader 2023-2027) – Etat (DSIL) – Région (au titre **des** espaces publics résilients, sous réserve du respect des critères du dispositif) – Département du Tarn

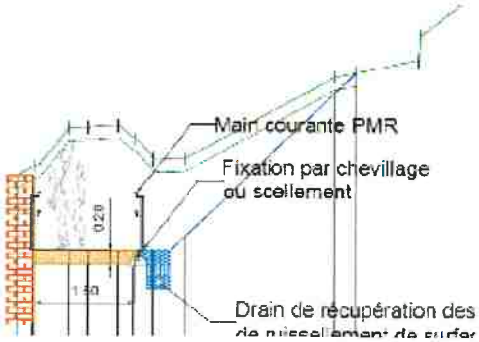

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 1.2.2- Création d'un cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades

Descriptif : Afin de boucler les cheminements doux du quartier des Clauzades, la mairie envisage de créer une voie verte le long de la route de Caraman. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 3- Prévenir et réduire les pollutions
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :
☑ 2025 : Début des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : Département du Tarn
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du plan vélo) – Département du Tarn

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 1.2.3- Développement et pérennisation du bus urbain

Descriptif : La ville est rentrée au capital de la SPLT dans l'objectif de proposer une navette urbaine afin de relier lesprincipaux centres d'intérêt du centre aux différents quartiers de la ville.
La navette permet de faciliter la circulation en ville en proposant environ 30 places avec des trajets d'un point à l'autre maximum de 20 minutes. Il conviendra de pérenniser ce service et de développer d'autres lignes de transport. Cette réflexion sera menée en partenariat avec la CCTA afin de faciliter la mobilité et de répondre aux besoins des usagers.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 3- Prévenir et réduire les pollutions
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur + SPL D'un point à l'autre

Coût estimatif : aucun

Calendrier prévisionnel :
☑ 2021 : Mise en place du service
☑ 2022-2023 : Pérennisation du service
☑ A partir de 2024 : Développement de nouveaux horaires

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : SPL Transport

Dessertes

Illustration des navettes urbaines qui circulent dans Lavaur

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 1.2.4- Aménagements urbains en faveur du développement des mobilités douces

Descriptif : La Ville de Lavaur souhaite inciter les habitants à l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture : le vélo, la marche etc... Pour cela, elle envisage de développer un important plan d'aménagements en faveur des modes doux passant par la mise en œuvre de zones de rencontre sur le centre historique de Lavaur. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 3- Prévenir et réduire les pollutions
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 15 986 370 €

Calendrier prévisionnel :
☑ A partir de 2023 : Début d'une partie des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : Régis Boulot (Lavaur) / architecte
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du plan vélo) – Département du Tarn – Europe

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Axe 1	
Des espaces publics à réinventer pour améliorer le cadre de vie	**Améliorer la qualité du parc de logements existant**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La nécessité de réfléchir à d'autres formes de développement de la ville, plus économes de l'espace, amène à revoir les formes d'urbanisation. Le réinvestissement urbain en est une, qui vise à investir les espaces construits du tissu urbain pour le mettre à profit. Le centre des petites villes ont par ailleurs tendance à connaître une dégradation de leur environnement, en particulier bâti, consécutivement au départ d'activités commerciales et d'habitants de logements devenus vétustes ou ne répondant pas à la demande. Les actions en faveur de la reconquête des commerces et services de proximité doit s'accompagner de la reconquête des logements vacants, indignes, passoire énergétique... en vue de valoriser le centre-ville et d'offrir une demande adaptée aux besoins des populations présentes et futures (typologie des logements, état des logements...). L'amélioration des conditions d'habitats du centre-ville répond aux objectifs de réduction de la consommation foncière et à l'objectif ZAN 2050.

Objectifs stratégiques

- Améliorer l'environnement urbain du centre-ville
- Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
- Résorber la vacance des logements

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 1.3.1- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Descriptif :
Le projet consiste à proposer des aides techniques et financières aux propriétaires occupants et bailleurs de logements en centre-ville visant à permettre la réhabilitation des logements, la remise sur le marché des logements vacants, le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, à favoriser la réduction des déperditions énergétiques par le versement d'aides spécifiques par les signataires de la convention OPAH (CCTA, ANAH, Conseil Départemental 31), voire d'autres partenaires en complément.
L'OPAH projette d'intervenir sur un volume estimé de 240 dossiers pour la durée de la convention avec l'ANAH (3 ans). Les aides mentionnées ci-dessous sont évaluées pour ce volume de dossiers.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 1- S'adapter à l'urgence climatique,
- Objectif 2- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : CCTA

Coût estimatif des aides financières aux propriétaires de la CCTA : 210 000 €

Coût estimatif des financements ANAH aux propriétaires : 2 784 889 €

Coût estimatif des financements du CD31 pour la commune d'Azas : 206 403 €

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 - 2025
Prolongement possible 2 fois 1 an, sous réserve d'accord de l'ANAH et au regard du bilan des 3 années de la mise en œuvre de l'OPAH

Partenaires potentiellement concernés :
ANAH
CCTA
CAF
Autres partenaires éventuels (fondation l'Abbé Pierre, Région, Commune...)

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 1.3.2- Projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage les Cauquillous

Descriptif :
La CCTA a lancé en 2019 une étude de maîtrise d'œuvre afin de définir le projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage « les Cauquillous » à Lavaur et d'en déterminer ses équipements.

Comme a pu le mettre en exergue le Schéma Départemental des Aires des gens du Voyage 2014-2020 (en cours de révision), la réhabilitation de cette aire est devenue aujourd'hui nécessaire permettant ainsi de lui redonner sa vocation première d'aire de passage et d'en accroitre sa capacité d'accueil.

Ce projet s'articule en particulier autour des points principaux suivants :

- L'aménagement de 8 emplacements, permettant d'accueillir au total 20 caravanes (4 emplacements de 2 caravanes et 4 emplacements de 3 caravanes),
- L'aménagement d'un bloc sanitaire individuel par emplacement (sanitaire, douche, espace « buanderie »),
- La reprise du revêtement de l'aire (état très dégradé),
- La reprise de l'ensemble des réseaux secs et humides,
- L'intégration d'un bureau pour permettre à l'agent d'accueillir les usagers et traiter l'accompagnement social et administratif,
- L'installation d'un système de prépaiement qui permettra de suivre en temps réel l'occupation de l'aire, les consommations de fluides (eau, électricité et droit de place),
- L'aménagement d'un espace dédié aux containers sur l'aire…

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 1- S'adapter à l'urgence climatique,
- Objectif 2- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : CCTA

Coût estimatif : 900 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2022 : Lancement du marché de travaux
☑ 2023 : Démarrage des travaux
☑ 2024 : Fin des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
➢ Partenaires techniques :
Etat
➢ Partenaires financiers :
Etat, CAF

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Axe 2-	Fiche action 2.1
Un centre-ville à adapter aux nouveaux modes d'habiter	**Une économie locale à encourager**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les modes d'habiter et de consommation sont en plein changement. Les habitants sont de plus en plus en quête d'authenticité, de produits locaux ou bio. Le marché alimentaire, scène sociale emblématique de la France, est à Lavaur ce qu'est la statue Jean Jaurès à Carmaux : un monument, un point de rencontre, un lieu de vie. Accroître le confort et améliorer l'expérience de l'usager du marché est un enjeu fort pour l'économie locale et rurale présente à et autour de Lavaur.

Par le biais de son service développement économique, la Communauté de communes Tarn-Agout mène un travail d'accompagnement de ce tissu économique local en proposant aux chefs d'entreprises et porteurs de projets un appui technique dans la recherche de foncier, de locaux professionnels et un soutien dans la vie économique de l'entreprise.

Dans la continuité des travaux d'aménagements et d'embellissement du centre-ville et ce, afin de maintenir et dynamiser l'activité économique de proximité, il convient donc de conforter et de poursuivre le travail en place en direction des commerces/artisans et service de proximité de cette ville.

L'animation et la commercialisation des zones d'activités économiques représentent également un enjeu en faveur du développement économique du territoire.

Objectifs stratégiques

La commune souhaite mettre en place une requalification des espaces dédiés au marché afin dele pérenniser et de faciliter sa pratique. Le désengorgement du centre-ville par la création de parkings permettra de mettre en œuvre cet objectif. Plus globalement, la ville souhaite requalifier ses espaces publics en perte d'usage comme la place Pasteur au cœur des faubourgs de Lavaur.

- Animer le tissu économique local
- Accompagner les acteurs économiques dans leur projet d'installation, de développement, de reprise et de transmission d'entreprises
- Dynamiser le territoire et proposer des animations tout au long de l'année en lien avec les associations de commerçants et d'artisans
- Créer des liens et renforcer les réseaux d'acteurs économiques
- Concilier développement économique et transition énergétique et écologique (économie circulaire)
- Répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.1.1- Mise en valeur du marché hebdomadaire

Descriptif : Présent depuis presque un siècle tous les samedis matins, le marché de Lavaur reste l'un des marchés les plus importants de la région. Idéalement placé sur les promenades qui encerclent le centre-ville historique, leurs réaménagements est à anticiper pour correspondre aux besoins des producteurs locaux et exposant, mais aussi aux besoins des associations locales utilisant cet espace public fédérateur pour la ville. La mixité sociale et la diversité des usages de cet espace en font un sujet complexe mais primordial pour les années à venir. Le manager de commerce intercommunal pourra venir en appui technique sur ce projet en apportant son expertise.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 5- Préserver et développer des emplois de qualité
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :
☑ 2025 : Etudes opérationnelles

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaires techniques : CC Tarn-Agout
- Partenaires financiers : non identifiés à ce jour

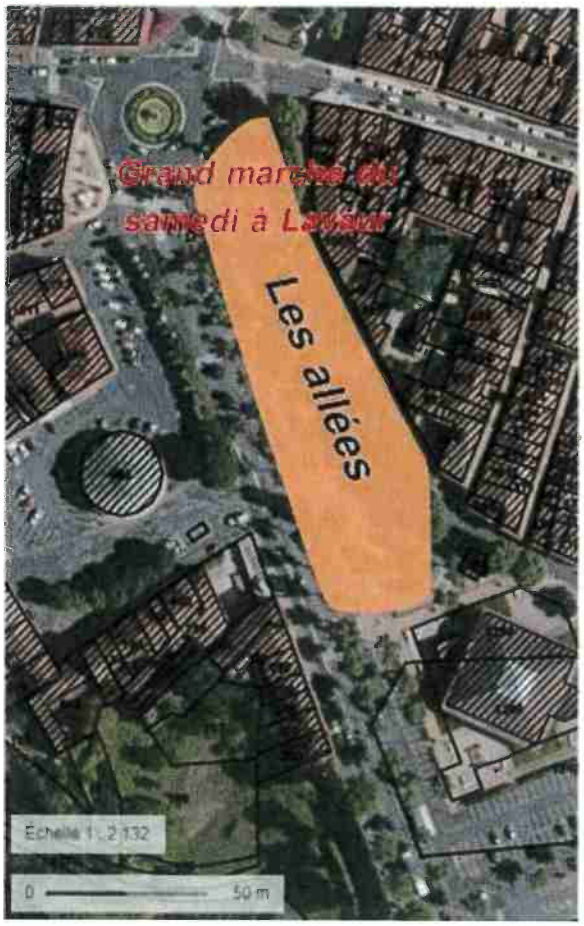

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.1.2- Création d'un parking végétalisé en centre-ville

Descriptif : La mairie souhaite aménager un parking paysager en lieu et place d'un ancien bâtiment acquis par la Ville. Ce parking, en proximité direct avec des équipements communaux déjà existants (salle de sport, école de musique, etc.) possèdera environ 25 places de stationnement mutualisées.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 2- S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 55 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : Début des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaires financiers : Etat – Département du Tarn – CC Tarn Agout (fonds de concours)

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.1.3- Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat

Descriptif :

La CCTA a recruté un manager de commerce territorial afin d'intervenir dans ses communes membres et plus particulièrement sur les communes lauréates « Petite ville de demain » telle que la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe.
La politique de dynamisation des centres-villes se concrétise par le fait de :

- Développer, conforter et moderniser l'offre commerciale par l'accompagnement des porteurs de projet ou des commerçants/artisans déjà installés (projet de création reprise et transmission d'entreprises)
- Animer un réseau d'acteurs et professionnels économiques (club des porteurs de projets, bistrô Resô,…)
- Collaborer avec les associations de commerçants et d'artisans au programme à l'organisation d'animations commerciales du territoire (salons, foires, …)
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches d'installation (recherche de locaux, mise en conformité avec la réglementation en vigueur, …)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1.Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
5.Préserver et développer des emplois de qualité,
6.Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn-Agout

Coût estimatif : Temps agent manager de commerce territorial

Calendrier prévisionnel :

☑ 2022 ☑ 2025
☑ 2023 ☑ 2026
☑ 2024 ☑ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaires techniques :

Etat, Commune, CCI, CMA, BGE, Initiatives Tarn

- Partenaires financiers :

Banque des territoires, Etat, Europe (programme Leader 2023-2027)

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.1.4- Extension de la zone économique des Mazasses

Descriptif : La Ville est soucieuse de poursuivre son développement économique. Devant le nombre important de demande d'implantations d'entreprises, Lavaur ambitionne d'aménager le secteur des mazasses. Cette extension revêt à la fois un caractère économique et climatique (aménagement d'une voirie interne et traversante qui servirait de continuité aux circulations douces et la relirait aux équipements communaux et intercommunaux comme la piscine.)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Objectif 5- Préserver et développer des emplois de qualité
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : CCTA et Mairie de Lavaur

Coût estimatif : 1 700 000 à 2 100 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : Lancement des études
☑ 2024-2025 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
➢ Partenaire technique :
Non défini à ce jour
➢ Partenaires financiers :
Etat, Département

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.1.5- Fin du réaménagement de la place Pasteur et de la Rue Alsace-Lorraine

Descriptif : La rue Alsace Lorraine sera requalifiée afin de produire une lecture urbaine incitant les automobilistes à réduire leur vitesse. Le réaménagement proposera également des espaces dédiés aux modes doux plus confortables.
L'ensemble trouvera sa cohérence avec le nouveau plan de circulation sur ce secteur.
Concernant la Place Pasteur, ce sont 52 places de parking paysagères qui ont été réaménagées. L'espace central de place est mutualisable avec des manifestations de quartier pour en faire un véritable lieu de vie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 2- S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 938 782 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2022 : Début des travaux place Pasteur
☑ 2024-2025 : Achèvement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : SARL Papyrus (Bannières) / maître d'œuvre
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (au titre des espaces publics résilients, sous réserve du respect des critères du dispositif) – Département du Tarn – CC Tarn Agout

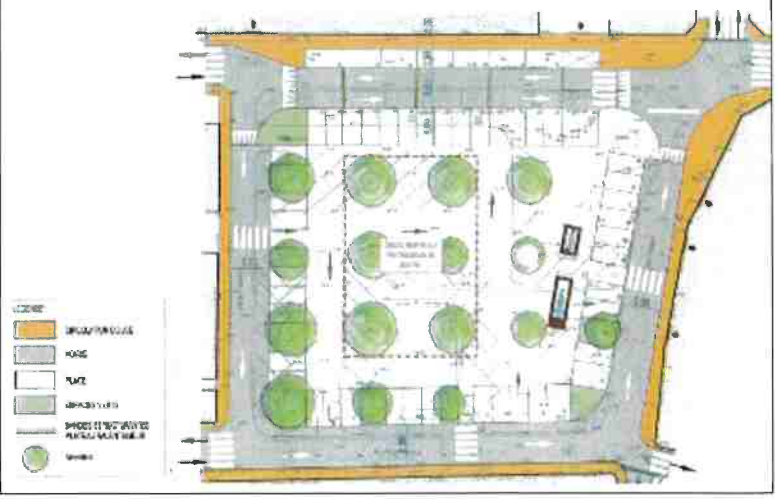

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Axe 2-	Fiche action 2.2
Un centre-ville à adapter aux nouveaux modes d'habiter	**Des services à développer**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Maintenir une population sur place et répondre à ses besoins impliquent de proposer des services adéquats. Lavaur étant une ville centre pour plus de 30 000 habitants, la commune doit constamment améliorer et augmenter ses prestations en équipements publics : écoles, collèges, lycées ; mais aussi équipements sportifs, culturels et de loisirs. Ce sont des préalables à l'arrivée des jeunes ménages et à leur maintien sur le territoire.

Objectifs stratégiques

La commune, avec l'aide de la communauté de communes Tarn Agout et de ses partenaires (Etat, Région, Département, etc.), participe à l'élévation du niveau d'offres publiques pour correspondre aux attentes de toutes les générations sur son territoire. Ainsi, la ville entreprend de grands projets sur l'animation culturelle par exemple, avec le soutien au redéveloppement du cinéma en centre-ville. D'autres actions sont prévues pour capter les flux liés à la créativité et aux liens sociaux comme la création d'une maison des associations. Cette synergie présente en cœur de ville participera grandement au rayonnement du centre-ville de Lavaur sur sa zone d'influence. La municipalité souhaite multiplier également les projets sportifs et soucieux de l'environnement.

SPORT

-

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.2.1- Création de deux terrains de foot 5

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite la création de deux terrains de foot5. Emanant d'une demande du club et de la Fédération Française de Football, ces deux créations permettront aux joueurs de progresser et d'atteindre leurs objectifs dans un environnement sécurisé.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 166 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023-2024 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaires financiers : Etat (ANS) – Fédération Française de Football (FFF)

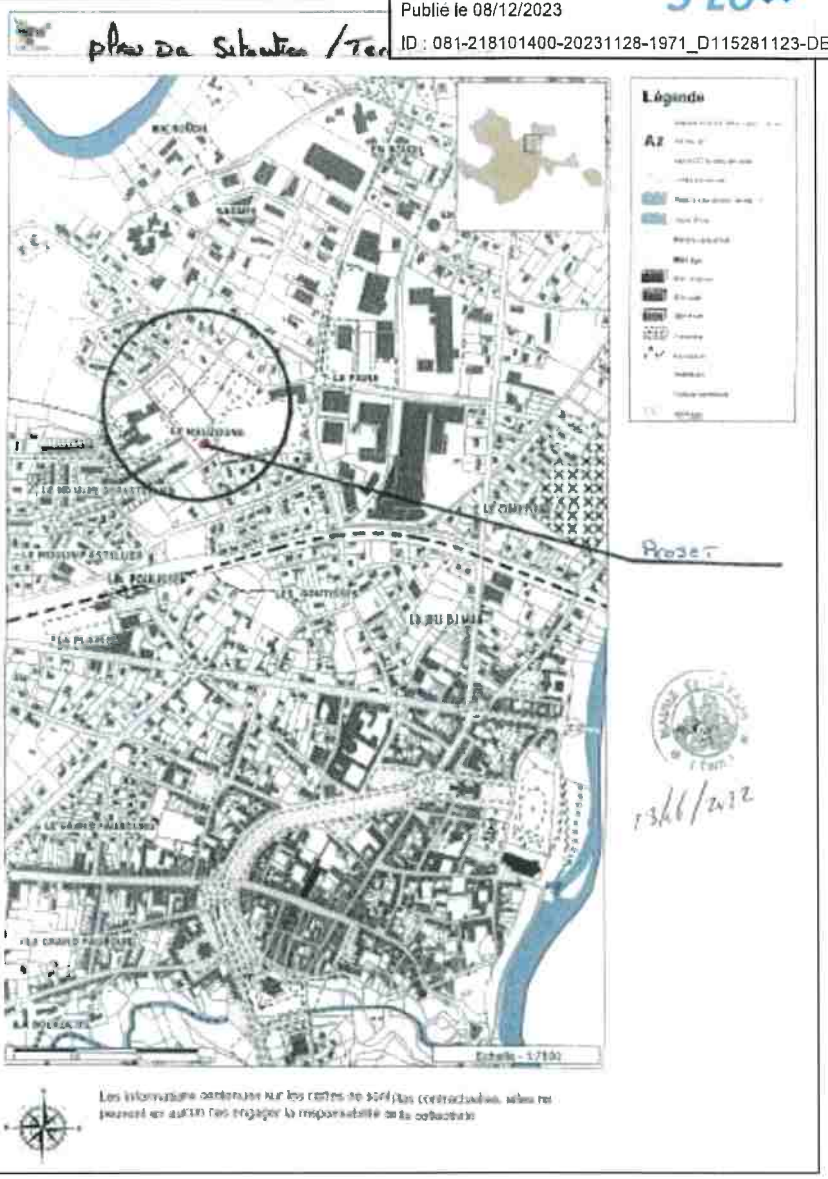

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.2.2- Création d'un skate park

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite la création d'un skatepark polyvalent, d'un pumptrack et d'aménagements périphériques, à proximité des établissements scolaires de la zone des Clauzades. Le lieu d'implantation reste encore à définir.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 545 680 € HT

Calendrier prévisionnel :

☑ 2024 : début des travaux
☑ 2025 : réception des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (au titre des équipements sportifs) – Département du Tarn – Europe (programme Leader 2023-2027) – CC Tarn Agout (fonds de concours)

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.2.3- Création de locaux mutualisés entre l'Accueil Loisirs sans Hébergement et la Maison Sport Santé

Descriptif : La commune de Lavaur souhaite mutualiser les locaux de l'ALSH avec ceux de la Maison Sport Santé sur le site des Clauzades. Outre un coût allégé, ce projet permettra de créer une mixité à dominante intergénérationnelle dont l'efficacité en termes d'équilibre et de
santé ne sont plus à démontrer

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 523 458 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du dispositif équipements structurants Bourgs Centres et de la priorisation des différents projets structurants) – Département du Tarn – Europe (programme Leader 2023-2027) – CC Tarn Agout (fonds de concours)

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.2.4- Création d'une maison des associations

Descriptif : La ville participe à l'épanouissement de la vie sociale en soutenant ses associations locales. Leur nombre et leurs besoins en locaux augmentent, c'est pourquoi une maison des associations est envisagée sur le centre-ville afin de mutualiser certaines surfaces: salle de réunion, locaux techniques, supports...et de proposer des espaces modernes et adaptés à leurs usages.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel:

☑ 2024 : Programmation technique détaillée

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : non défini
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (au titre des équipements structurants bourg-centre, sous réserve du respect des critères du dispositif et de la priorisation des différents projets structurants) – Département du Tarn – Europe (programme Leader 2023-2027) – CC Tarn Agout (fonds de concours)

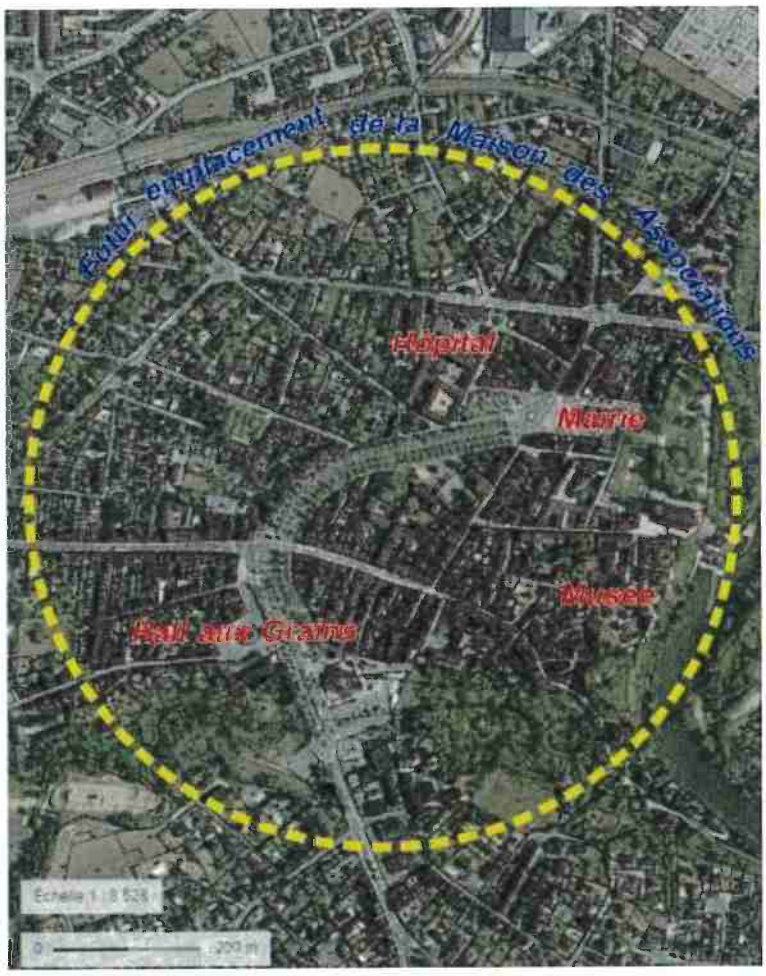

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.2.5- Création d'un complexe cinématographique de cœur de ville

Descriptif : La Ville de Lavaur souhaite aménager un complexe cinématographique de cœur de ville. 3 salles sont prévues. Le cinéma disposera également d'une salle mixte où l'on pourra organiser des conférences. Cet équipement permettra de répondre aux besoins de la population en la maintenant sur le territoire. Cela renforcera la mission de centralité de Lavaur. Aussi, le cinéma sera en lien avec la formation des métiers du cinéma présente au lycée Las Cases, situé à proximité, qui pourra bénéficier de l'équipement. En 2023, les travaux de démolition ont débutés. En outre, la Ville a sollicité la SPL ARAC en qualité de « partenaire » pour construire et financer l'équipement.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : ARAC mandaté par la Ville

Coût estimatif : 3 650 000 € HT
Calendrier prévisionnel :
☑ 2022 : Etude de faisabilité
☑ 2023 : Travaux de démolition et autorisation CDAC
☑ 2024 : Début des travaux

Partenaires potentiellementconcernés :

- Partenaires techniques : Centre National du Cinéma (CNC), ABF (co-visibilité avec la Cathédrale)
- Partenaires financiers : Etat – CNC – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du dispositif équipements culturels structurants, notamment l'obtention d'une aide sélective CNC et de la priorisation des différents projets structurants) – Département du Tarn – Europe – CC Tarn Agout

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.2.6- Création d'un escalier et pose d'une colonne sèche, ancienne cathédrale Saint-Alain

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite créer un escalier métallique et colonne sèche
dans la tour dite du Jacquemart de l'ancienne cathédrale Saint-Alain, classée au titre des Monuments Historiques. L'objectif est de faciliter la circulation verticale dans l'édifice et augmenter l'efficacité des moyens de lutte contre l'incendie

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 300 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

☑ 2023 : Lancement de l'étude
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : Covalence Architectes (Paris) / maître d'œuvre – ABF
- Partenaires financiers : Etat – Département du Tarn

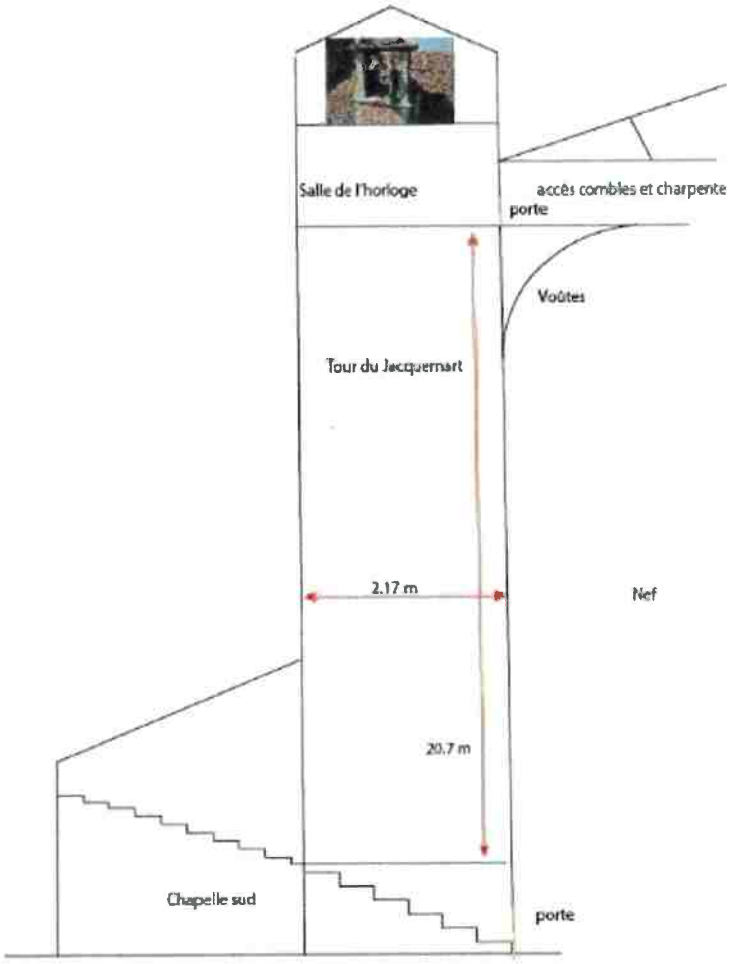

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.2.7- Restauration de l'escalier à vis, ancienne cathédrale Saint-Alain

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite restaurer le grand escalier à vis en pierre desservant la tribune de l'orgue et la première terrasse du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Alain, classée au titre des Monuments Historiques.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 182 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

☑ 2023 : Lancement de l'étude
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : Covalence Architectes (Paris) / maître d'œuvre – ABF
- Partenaires financiers : Etat (DRAC) – Département du Tarn

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.2.8- Réaménagement du Musée du Pays de Cocagne

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite réaménager le Musée du Pays de Cocagne disposant d'une riche collection d'arts sacré, de beaux-arts et d'archéologie. Ce réaménagement permettra d'accueillir de façon permanente les collections du peintre du Lauragais Paul SIBRA. Le PSC a été validé par le Ministère. Comme un préalable à ce projet, Lavaur a déjà aménagé les réserves du musée.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 6 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

☑ 2023 : Etude de Programmation architecturale

☑ fin 2024 - début 2025 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : Non défini à ce jour
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du dispositif équipements culturels structurants et de la priorisation des différents projets structurants) – Département du Tarn

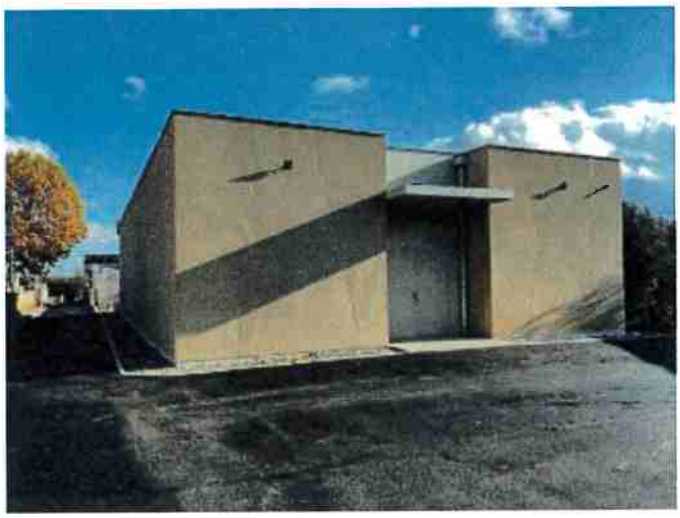

Réserves du musée

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.2.9- Aménagement d'un parc de loisirs

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite aménager un parc de loisirs, le long du chemin du Carla. De multiples usages ludiques et sportifs y sont prévus ainsi qu'une aire de stationnement. Une végétalisation champêtre et une ambiance nature sont retenues.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 2- S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 561 000 € HT

Calendrier prévisionnel

☑ 2023 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : Woodstock Paysage (Toulouse) / maître d'œuvre
- Partenaires financiers : Etat – Département du Tarn – Europe

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.10- Etude thermique et travaux sur les bâtiments communaux

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite réaliser une étude thermique globale sur ses bâtiments (18 bâtiments concernés). Certains d'entre eux de plus de 1000 m² rentrent dans le cadre du décret tertiaire. Les conclusions de l'audit donneront lieu à des travaux de rénovation thermique/ énergétique sur les bâtiments communaux sur toute la durée du contrat. La Région a déjà subventionné l'étude.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Objectif 2- S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 33 300 HT € uniquement pour l'étude

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 : Lancement de l'étude
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaires financiers :
  - Volet études : CC Tarn Agout
  - Futurs travaux : Etat (Fonds Vert, DETR) – Région Occitanie (au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, sous réserve du respect des critères du dispositif et de la priorisation des projets) – Département du Tarn

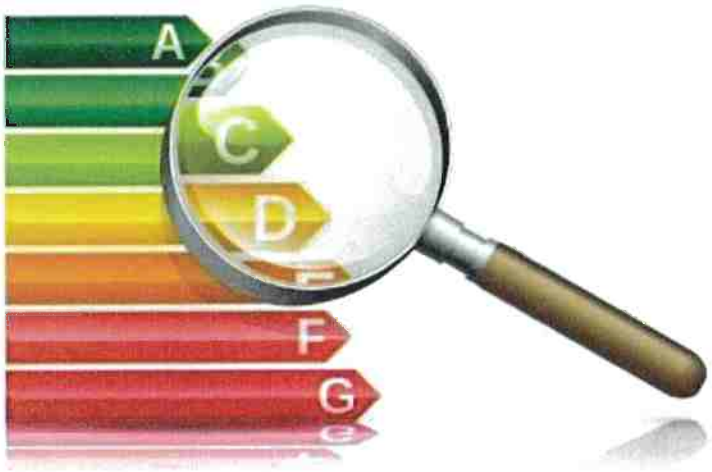

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.2.11- Ombrière photovoltaïque sur le parking du centre aquatique intercommunal L'O Pastel

Descriptif : Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la CCTA va équiper le parking du centre aquatique intercommunal L'O Pastel d'une ombrière photovoltaïque. Le centre aquatique, ainsi que tous les bâtiments de la CCTA localisés à Lavaur, bénéficieront de cette installation solaire dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective. En effet, l'ombrière, d'une puissance de 180 kWc permettra de produire environ 204 500 kWh d'électricité localement, dont une partie pourra être défalquée des factures des bâtiments.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Tarn-Agout

Coût estimatif : 360 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 : Lancement du marché de travaux et démarrage des travaux
☑ 2024 : Fin des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : SDT
- Partenaires financiers : Europe (FEDER)

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.2.12- Installation de trois ombrières photovoltaïques

Descriptif : Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Commune de Lavaur souhaite équiper trois de ses sites pour permettre l'autoconsommation collective. Sur chacun d'eux, 800m2 de panneaux photovoltaïques seront installés. Le parking et la cour de l'école maternelle Comtesse de Ségur sont envisagés. Pour les deux autres, ils sont encore à l'étude.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage : Mairie de Lavaur

Coût estimatif : 750 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024-2025 : Démarrage des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique :

Non défini à ce jour

- Partenaires financiers :

Etat, Département, Europe (FEDER)

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Projet 2.2.13- Végétalisation des écoles

Descriptif : Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Ville de Lavaur souhaite végétaliser l'intégralité de ses six cours d'écoles. L'objectif est de lutter contre le réchauffement climatique en multipliant les ilots de fraicheur. Une attention particulière sera portée sur le choix des matériaux, respectueux de l'environnement, du site et du contexte patrimonial de la ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage : Mairie de Lavaur

Coût estimatif : 900 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique :

Régis Boulot – Architecte
81500 Lavaur

- Partenaires financiers :

Etat, Département, Région, Europe

Etat projet

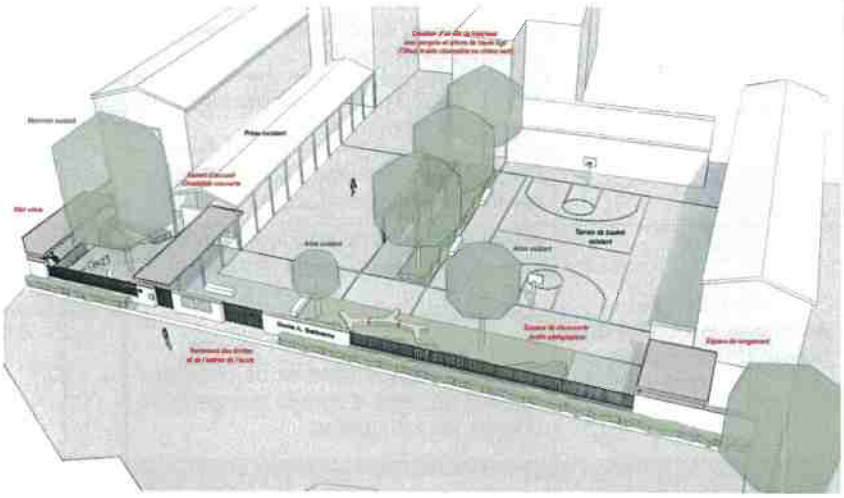

(Projet de végétalisation de l'école Arnaud Beltrame)

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Avenant - Contrat 2nde génération								Objectif territorial du Pacte Vert
		2022		2023		2024		> 2024		
AXE STRATEGIQUE 1- DES ESPACES PUBLICS A REINVENTER POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE										
ACTION 1.1- Réaménager les entrées de ville	Projet 1.1.1- Fin de l'aménagement de l'avenue Spénale							➲	➲	6
ACTION 1.2- Améliorer et sécuriser les différents modes de déplacement en ville	Projet 1.2.1- Aménagement des Berges de l'Agout			⏲	⏲	➲	➲	➲	➲	4 – 6
	Projet 1.2.2- Création d'un cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades			➲	➲	➲	➲			3 – 4 – 6
	Projet 1.2.3- Développement et pérennisation du bus urbain	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	3 – 6
	Projet 1.2.4- Aménagements urbains en faveur des mobilités douces				➲	➲	➲	➲	➲	3 – 4 – 6
ACTION 1.3- Améliorer la qualité du parc de logements existant	Projet 1.3.1- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)				➲	➲	➲	➲	➲	1 – 2
	Projet 1.3.2. : Projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage les Cauquillous			➲	➲	➲	➲			1 – 2
AXE STRATEGIQUE 2- UN CENTRE-VILLE A ADAPTER AUX NOUVEAUX MODES D'HABITER										
ACTION 2.1- Une économie locale à encourager	Projet 2.1.1- Mise en valeur du marché hebdomadaire							⏲	⏲	1 – 4 – 5 – 6
	Projet 2.1.2- Création d'un parking végétalisé en centre-ville				➲	➲	➲			2 – 6
	Projet 2.1.3. : Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	1 – 5 – 6
	Projet 2.1-4- Extension de la zone économique du secteur des mazasses					⏲	➲	➲	➲	1 – 5 – 6
	Projet 2.1.5- Fin du réaménagement de la place Pasteur et de la rue Alsace-Lorraine	➲	➲	➲	➲					2 – 4 – 6
ACTION 2.2- Des équipements et services à développer	**Sport**									
	Projet 2.2.1- Création de deux terrains de foot 5				➲					4 – 6
	Projet 2.2.2- Création d'un skate-park				➲	➲	➲			4 – 6
	Projet 2.2.3- Création de locaux mutualisés entre l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et la Maison Sport Santé				➲	➲				4 – 6
	Culture et Patrimoine									
	Projet 2.2.4- Création d'une maison des associations				⏲	⏲	⏲	➲	➲	4 – 6

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

	Projet 2.2.5- Création d'un complexe cinématographique de cœur de ville									4 – 6
	Projet 2.2.6- Création d'un escalier et pose d'une colonne sèche, ancienne cathédrale Saint-Alain									6
	Projet 2.2.7- Restauration de l'escalier à vis, ancienne cathédrale Saint-Alain									4 – 6
	Projet 2.2.8- Réaménagement du Musée du Pays de Cocagne									6
	Environnement									
	Projet 2.2.9- Aménagement d'un parc de loisirs									2 – 4 – 6
	Projet 2.2.10- Etude thermique sur les bâtiments communaux									1 – 2 – 4
	Projet 2.2.11- Ombrière photovoltaïque sur le parking du centre aquatique intercommunal L'O Pastel									1 – 2
	Projet 2.2.12- Installation de trois ombrières photovoltaïques									1 – 2
	Projet 2.2.13- Végétalisation des écoles									1 – 2

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

Annexe 3 : BILAN DU CONTRAT INITIAL ET DES ACTIONS [illegible] ET 2021

ACTIONS	PROJETS	ETAT D'AVANCEMENT	OBSERVATIONS
AXE STRATEGIQUE 1- DES ESPACES PUBLICS A REINVENTER POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE			
Action 1.1- Réaménager les entrées de ville	Projet 1.1.1- Réaménagement de la route de Belcastel	**Réalisé**	
	Projet 1.1.2- Aménagement d'une gare multimodale	**Non réalisé**	Projet jugé non prioritaire
	Projet 1.1.3- Rues de Mailly et de Mengaud	**Réalisé**	
	Projet 1.1.2- Avenue Pierre Fabre	**Réalisé**	
	Projet 1.1.3- Avenue Georges Spénale	**À venir**	Début des travaux en 2023
Action 1.2- Améliorer et sécuriser les différents modes de déplacements en ville	Projet 1.2.1- Les berges de l'Agout	**À venir**	Début des travaux pour la prochaine tranche en 2023
	Projet 1.2.2- Le cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades	**À venir**	Début des travaux en 2024
	Projet 1.2.3- La mise en place d'un bus urbain	**Réalisé**	
	Projet 1.2.4- Finaliser le bouclage des voies douces sur la commune	**À venir**	Début des travaux en 2023
	Projet 1.2.5- Développer plusieurs lignes de transports en commun	**Réalisé en partie**	
	Projet 1.2.6- Le réaménagement des allées	**Non réalisé**	Projet jugé non prioritaire
AXE STRATEGIQUE 2- UN CENTRE-VILLE A ADAPTER AUX NOUVEAUX MODES D'HABITER			
Action 2.1- Une économie locale à encourager	Projet 2.1.1- Créer un hôtel d'entreprises pour tous créateurs d'entreprises industrielles ou culturelles	**Non réalisé**	Projet s'étant avéré plus opportun
	Projet 2.1.2- Valoriser la Tour des Rondes	**Non réalisé**	Projet jugé non prioritaire
	Projet 2.1.3- Le réaménagement du Musée du Vaurais	**À venir**	Etude de programmation en cours d'achèvement
	Projet 2.1.4- La mise en valeur du marché hebdomadaire	**Non réalisé**	Projet jugé non prioritaire
	Projet 2.1.5- La création d'un parking depuis l'Avenue Augustin Malroux	**À venir**	Début des travaux en 2024
	Projet 2.1.6- La création d'un parking depuis l'Avenue Jacques Besse	**Réalisé**	
	Projet 2.1.7- Le réaménagement de la place Pasteur	**Réalisé**	
Action 2.2- Des services à développer	Projet 2.2.1- La création d'un centre aquatique intercommunal	**Réalisé**	
	Projet 2.2.2- La création de deux aires multi-sport : secteurs Pigné et Clauzades	**Réalisé**	

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 081-218101400-20231128-1971_D115281123-DE

	Projet 2.2.3- La création d'une maison des associations	Non réalisé	détaillée en 2024
	Projet 2.2.4- La restauration et le développement du cinéma	À venir	Travaux de démolition en 2023 et de construction en 2024